

Régine Perron

# Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours



Qu'est-ce que le système multilatéral ? Quels sont ses origines, ses objectifs, ses institutions, ses réalisations ? Une nouvelle société, un nouvel ordre ont-ils émergé de ce système ? Peut-on le considérer comme représentatif du xx<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'a été le libéralisme pour le xix<sup>e</sup> ? Cette histoire du multilatéralisme se propose de répondre à ces questions et d'étudier le rôle des États-Unis dans l'organisation du monde de 1918 à nos jours, avec pour objectif de mieux comprendre notre temps présent façonné par ce modèle et ses institutions.

L'analyse, qui s'appuie sur le concept de « multilatéralisation », tend à démontrer que la mondialisation s'inscrit dans la dynamique du système multilatéral. Elle permet d'esquisser une vue d'ensemble de celui-ci et d'en dévoiler l'architecture, qui repose sur trois piliers : la sécurité associée à la paix, la prospérité et le bien-être. Elle en éclaire également les enjeux, questionne la place des institutions universelles (ONU, FMI, OMC...) et régionales (Union européenne, Union africaine, MERCOSUR, ASEAN...) qui le composent, et examine les modalités de leurs interactions.

Ce faisant, cette étude inédite interroge les enjeux actuels et futurs des institutions multilatérales : régionalisme et universalisme, démocratie et capitalisme, crises économiques et financières, rôle de la puissance américaine et de ses partenaires... Dans la droite ligne de « l'économie-monde » de Fernand Braudel et du « système-monde » d'Immanuel Wallerstein, elle questionne ainsi la pertinence du multilatéralisme dans un monde en transition.

Régine Perron est maîtresse de conférences en histoire des relations internationales à l'université de Cergy-Pontoise, membre du laboratoire Civilisations et identités culturelles comparées (CICC), et chercheur associé au Centre Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne.

Illustration : Henry Eveleigh (1909-1999), *L'arbre des Nations mis en terre*, lithographie, 1947, collection privée  
© Archives Charmet/Bridgeman Images

ISBN de ce document :  
979-10-231-3315-8

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

# HISTOIRE DU MULTILATÉRALISME

- Le Prince et la République.  
Historiographie, pouvoirs et société  
dans la Florence des Médicis au XVII<sup>e</sup> siècle*  
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies  
et des comportements.  
En hommage à Jean-Pierre Bardet*  
Jean-Pierre Poussou  
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX<sup>e</sup> siècle*  
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques  
d'une allégorie morale à la Renaissance*  
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes  
dans la France des Lumières*  
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.  
Histoire d'un marché*  
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil, une histoire de centraliens*  
Dominique Barjot  
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?  
Familles, marchés et patrimoines  
dans la région de Vernon (1750-1830)*  
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?  
L'incidence du protectionnisme sur  
l'industrie en Europe (1870-1914)*  
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde  
guerre mondiale au Plan Calcul.  
L'émergence d'une science*  
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.  
Les paysages anglais à l'ère industrielle*  
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.  
Les centraliens et l'industrie*  
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,  
Annie Champion (dir.)
- La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*  
Laurent Veysière  
& Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?  
Les parlementaires dans la diplomatie  
anglaise (1660-1702)*  
Stéphane Jettot
- C'est moy que je peins. Figures de soi à  
l'automne de la Renaissance*  
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la gloire. Le maréchal de  
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*  
Matthieu Lemoine (dir.)
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père  
et fils. Réseaux du négoce et révolutions  
commerciales (1720-1878)*  
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent*  
Jean Bérenger
- Frontières religieuses  
dans le monde moderne*  
Francisco Bethencourt  
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie.  
Arts et pratiques du réemploi (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*  
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan  
& Alain Tallon (dir.)

Régine Perron

# Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain  
de 1918 à nos jours



Ouvrage publié avec le soutien du laboratoire de recherche CICC  
de l'Université de Cergy-Pontoise et du Centre Roland Mousnier  
de l'Université Paris-Sorbonne

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-952-3  
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014

© Sorbonne Université Presses, 2023

Maquette et réalisation : Compo Meca Publishing (64990 Mouguerre)  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

## **SUP**

Maison de la Recherche  
Université Paris-Sorbonne  
28, rue Serpente  
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

<http://sup.sorbonne-universite.fr>

PREMIÈRE PARTIE

**La définition du multilatéralisme :  
vers un modèle idéal ?**



À imaginer d'autres mondes, on finit par changer celui-ci.  
Umberto Eco, *Baudolino* (2000)

Cette première partie se présente comme une réflexion théorique sur le multilatéralisme. Face aux difficultés pour trouver une définition satisfaisante, il a fallu entreprendre la recherche des origines, des enjeux et du sens du système multilatéral afin de l'identifier clairement. Quelle est la signification du multilatéralisme ? Qui l'a formulé et dans quel contexte historique ? Pour répondre à ces questions, nous aborderons le multilatéralisme sous l'angle de l'histoire diplomatique, puis de l'histoire économique et de l'histoire des idées. Il s'agit de mettre à jour une à une les strates de ce système, tel un archéologue sur le terrain, pour bien saisir le multilatéralisme sous toutes ses facettes et dans sa globalité.

Comme l'on considère habituellement que ce système multilatéral est né avec les accords de Bretton Woods de 1944, conclus sous l'action de la politique extérieure des États-Unis, il est intéressant d'en retrouver les circonstances et les acteurs. Cerner ainsi les origines historiques du multilatéralisme permet de mettre en évidence l'influence décisive des États-Unis pour l'élaboration d'un nouvel ordre mondial, symbolisé par la Charte de l'Atlantique de 1941. Mais quelles sont ses références ?

Les références à la démocratie libérale et à l'économie capitaliste ont conduit à s'interroger sur le sens de ce système. C'est pourquoi le concept de la multilatéralisation a été d'une grande aide afin d'inscrire cette réflexion théorique dans l'histoire du capitalisme, dans le sens d'un processus de civilisation. Le multilatéralisme s'inscrit en effet dans l'évolution du libéralisme né avec la Révolution industrielle. Cependant, une fois l'architecture du système multilatéral identifiée et modélisée, on constate qu'elle repose sur des utopies tirées du droit et de l'économie. Quel est cet idéal ?

Ces utopies esquissent un certain idéal du multilatéralisme, qui puise dans le libéralisme de la Révolution industrielle mais aussi dans la recherche de l'Âge d'or du XIX<sup>e</sup> siècle. Au bout du compte, le multilatéralisme apparaît comme une synthèse de toutes ces aspirations qui vise à proposer un modèle idéal, alternatif au fascisme et au communisme. Sur la base de ces acquis est alors

proposée une nouvelle définition du multilatéralisme et un modèle d'ensemble, qui permettent de rendre plus compréhensible notre époque.

De ce fait, les pages d'histoire déjà connues seront replacées dans le contexte de l'histoire du multilatéralisme afin d'apporter un nouveau regard sur ces années décisives pour l'évolution du monde, depuis la première guerre mondiale jusqu'à la seconde. Un nouveau champ de recherches historiques est ainsi offert à tous ceux qui s'y intéressent. Il s'agit en quelque sorte de répondre à Robert O. Keohane qui réclamait des études sur « les processus économique et politique<sup>1</sup> », en espérant que cette étude pourrait constituer un nouveau point de départ.

---

<sup>1</sup> Robert O. Keohane, « Multilateralism: an agenda for research », *International Journal*, vol. 45, n° 4, automne 1990, p. 731-764, ici p. 749.

## LE MULTILATÉRALISME DANS L'HISTOIRE DU CAPITALISME

S'interroger sur les origines du multilatéralisme conduit aussi à réfléchir au processus du capitalisme. Le multilatéralisme s'appuie en effet sur l'héritage de la Révolution industrielle. Puis, la pertinence de nouveaux marchés a guidé Cordell Hull et les internationalistes pour mettre au point un nouvel ordre international, aussi bien pour favoriser la paix grâce aux liens d'interdépendance entre les pays que pour favoriser l'exportation de produits américains.

Il ne fait pas de doute que le marché est la motivation autour de laquelle s'agrègent toutes les considérations économiques, politiques et sociales. Depuis la Révolution industrielle, toute idéologie s'appuie sur une théorie économique, qui propose de modéliser son temps ou d'améliorer un aspect jusque-là peu considéré. Au niveau historiographique, ce chapitre va essayer d'éclairer les enjeux économiques et sociaux liés à l'internationalisme de Wilson, en les replaçant dans l'histoire du capitalisme pour pouvoir mettre en valeur ceux du multilatéralisme. De la même façon qu'il est le fruit d'une évolution de l'internationalisme, le multilatéralisme s'analyse comme une mutation du libéralisme. Dans ce cas, le multilatéralisme a-t-il contribué à faire évoluer le capitalisme ?

## DISTINGUER LES CONTOURS DU MULTILATÉRALISME

La non-discrimination et la réciprocité, la stabilisation, la fin du bilatéralisme, l'indivisibilité, les principes généraux de conduite morale et la promotion de l'économie de marché, reflètent-ils les origines historiques précédemment mises en lumière ? C'est ce que nous allons vérifier.

## Les mots-clés du multilatéralisme

En ce qui concerne la non-discrimination et la réciprocité, nous les retrouvons dans le projet de Cordell Hull et des internationalistes de l'entre-deux-guerres, et plus particulièrement dans l'accord commercial multilatéral de 1934, le Reciprocal Trade Agreement Act. Cet accord servira justement de modèle à l'élaboration du GATT, fondé sur le même principe de la non-discrimination. Quant à la réciprocité, elle est l'équivalent de la coopération entre les États, de l'intérêt mutuel (utilisé pour la première fois, semble-t-il, par le Département

d'État le 18 mai 1941)<sup>1</sup>. La réciprocité se trouve aussi dans le GATT, comme dans les autres institutions multilatérales, et elle implique indubitablement la notion d'égalité entre les partenaires aussi bien en termes économiques que politiques, comme l'avait souhaité Cordell Hull.

72

Cette dernière remarque permet de commencer à répondre à la question posée quant à l'adhésion des pays à cette réciprocité parce qu'elle met en lumière leur capacité à assumer ce principe. Quels sont les pays qui peuvent échanger au nom de la réciprocité ? En effet, il ne faut pas perdre de vue que cette réciprocité signifie avant tout que l'économie nationale est capable de supporter la concurrence des produits extérieurs. Seuls l'Europe et les États-Unis le peuvent, étant donné leurs acquis industriels et leurs similitudes technologiques. Or, l'Europe est particulièrement dévastée en 1945 et sa reconstruction économique tarde. Le plan Marshall de 1947 a justement visé à accélérer cette reconstruction afin de mettre l'Europe au même niveau que les États-Unis, même si cela comporte des tensions à terme. Il n'est donc pas surprenant de constater que le multilatéralisme a surtout fonctionné au départ entre les partenaires européen et américain, grâce à ces liens invisibles qui les unissent des deux côtés de l'Atlantique.

Ensuite, la stabilisation est un mot-clé du système multilatéral. Réaliser la stabilité dans le cadre multilatéral induit chaque pays à redouter le désordre, soit le chaos. Par conséquent, chaque pays est invité à garantir cette stabilité grâce à une gestion correcte, soit la gouvernance, qui est elle-même définie par des règles morales, des règles de conduite. Parler de règles de conduite conduit aussi à considérer la régulation car cela implique une certaine intervention, un suivi ou encore une surveillance de la stabilité par le moyen de règles aussi bien au niveau de la gouvernance qu'au niveau du marché. Le but est que le marché soit régulé d'une manière harmonieuse grâce à la bonne gouvernance des institutions internationales, régionales et nationales.

Les accords de Bretton Woods ont établi le FMI, la BIRD (qui deviendra plus tard la Banque mondiale), puis le GATT a été substitué à l'OIT. Au lendemain de la guerre, ces accords ont lancé un grand défi au monde en prônant la stabilité dans le monde grâce à la régulation. Bien entendu, il s'agit d'éviter le chaos de l'entre-deux-guerres, comme la fin du système monétaire international, la non-convertibilité des monnaies, les fluctuations des taux de change, l'inflation, la surproduction, les fluctuations extrêmes des prix et le protectionnisme. Le travail du FMI consiste alors à stabiliser le système monétaire international. Après 1945, la peur d'une nouvelle dépression est encore très vive et a presque

---

1 Cordell Hull, *The Memoirs of Cordell Hull*, éd. A. H. Thomas Berding, New York, Macmillan, 1948, vol. 2, p. 1630.

influencé toute prise de décision gouvernementale, même pendant la période faste des Trente Glorieuses. Par exemple, John F. Kennedy, pendant sa campagne présidentielle, est préoccupé par une récession économique prévue en 1963. On croyait avoir définitivement oublié le spectre de la crise de 1929 mais celui-ci est revenu avec la crise de 2008-2009.

Par ailleurs, le gouvernement américain fait de la stabilisation le maître-mot de sa politique extérieure après 1945. Cela s'est d'abord traduit par l'organisation de l'Europe, en particulier au niveau énergétique, puis au niveau économique et politique avec le plan Marshall. Mais, cette fois-ci, la peur du désordre est accentuée par la menace soviétique, telle qu'elle est perçue en 1947. Mais comme cela a été démontré, cette menace du chaos a été exagérée dans le contexte de la Guerre froide<sup>2</sup>.

Cette stabilisation met en valeur l'État qui craint le chaos ainsi que les institutions qui craignent de ne pas être respectées par l'État. De même, si l'on reste au niveau des décideurs économiques, les entreprises craignent la fermeture des marchés. L'analyse de la société faite par Norbert Élias sur le principe de la peur qui motive une civilisation éclairée étonnamment le processus du multilatéralisme dans son contexte historique<sup>3</sup>. Le multilatéralisme pourrait être considéré comme étant à la recherche de « l'ordre au-dessus du chaos » (*Ordem sub chao*). Ne parlons-nous pas d'un nouvel ordre international ?

En introduisant ces termes à connotation morale, on constate que le multilatéralisme fonctionne grâce à la peur qu'éprouve chaque nation d'être détruite par une autre « sans foi ni loi », ce qui finit par créer un lien d'interdépendance. Cette interdépendance nous conduit à étudier l'autre terme retenu : l'indivisibilité, qui rejoint la notion de la collectivité ou de « construction sociale ». Chaque État ne peut prendre une décision unilatérale sans causer du tort à toutes les autres nations, ce qui suppose de former un tout uni et cohérent. Nous sommes dans le cadre théorique du multilatéralisme car les États-Unis, en tant que leaders du monde, font exception à la règle selon les circonstances. Le respect de la souveraineté nationale, qui fonde l'ONU, est normalement garanti par le principe de la non-ingérence. Un ensemble indivisible suppose ainsi une véritable prise de conscience des responsabilités face à la collectivité et conduit à construire une société soucieuse du bien-être

2 Melvyn Leffler, *A Preponderance of Power: National Security, the Truman Administration and the Cold War*, Stanford, Stanford University Press, 1992 ; Charles S. Maier, *In Search of Stability, Explorations in Historical Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987 ; Alan S. Milward, *The Reconstruction of Western Europe, 1945-1951*, London, Methuen and Co, 1984.

3 Norbert Élias, *The Civilizing Process, The History of Manners and State Formation and Civilization*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 1973.

de tous et de chacun. C'est la coopération entre toutes les nations du point de vue politique *et* économique, prônée par l'équipe de Hull et concrétisée par la Charte de l'Atlantique. L'ensemble de ces termes retenus trouvent leur valeur morale dans la Charte des Nations unies, les accords de Bretton Woods, le GATT, les traités juridiques de la CECA, de la CEE, de l'Union africaine (UA), etc., soit dans tous les traités mettant sur pied les institutions internationales et régionales en reprenant les principes multilatéraux.

Pour revenir aux caractéristiques du multilatéralisme, il s'agit aussi de tourner la page du bilatéralisme, puisqu'il serait générateur de conflits. En effet, ce bilatéralisme caractérise aussi, ne l'oublions pas, l'Ordre nouveau des nazis. Il fonctionne exclusivement entre deux partenaires et présente le défaut suivant : si l'un ne parvient plus à régler les achats effectués chez le second, l'équilibre est rompu. C'est pourquoi le bilatéralisme ne permet pas de garantir des relations commerciales saines car dépendantes de la solvabilité de l'un, ce qui conduit à recourir au troc. Un système monétaire international ne peut se mettre en place avec un tel mode d'échange. En revanche, le nouvel ordre international vise à impliquer au moins trois États, si ce n'est plus, afin de diluer ce risque dans des relations commerciales à plus grande échelle. On retrouve ici l'essence de la Charte de l'Atlantique en 1941.

#### À la recherche d'un marché idéal

Quant à l'économie de marché qui caractérise habituellement le multilatéralisme, se pencher sur les règles de ce marché nous aidera à situer encore plus précisément les enjeux. Étudier un marché dans sa dimension historique amène à s'interroger sur son fonctionnement du point de vue théorique. En vertu de quelles règles le marché fonctionne-t-il ? Certes, le marché est constitué de facteurs difficilement dénombrables ou même identifiables mais il est fondamentalement régi par une règle simple, qui est la loi de l'offre et de la demande. Cette loi conditionne la recherche du moindre coût de la production, ce qui est alors le véritable moteur du marché lui-même. Cela signifie que la quête d'un prix de revient le plus bas possible, en théorie, se répercute à tous les niveaux, c'est-à-dire en passant de la production à l'investissement, puis au niveau de la vente, des marchés, ou encore au niveau de l'intervention de l'État ou de sa non-intervention, etc.

Force est de constater qu'à travers les théories économiques, un idéal se profile : la concurrence parfaite. Cet idéal formulé par les économistes est leur véritable Graal, car il vise à atteindre l'équilibre parfait du marché, c'est-à-dire un marché qui reflète l'harmonie entre l'offre et la demande. Le marché serait ainsi normal et sain grâce à la coopération de toutes les parties concernées, ce qui est précisément la configuration du marché idéal pour tous les points de vue.

Les termes choisis ne sont pas innocents car ils sont contenus dans la théorie de la concurrence parfaite. Cette concurrence parfaite est nécessairement assimilée à la libre concurrence, ou encore au libre-échange, concepts contenus habituellement dans la philosophie du libéralisme<sup>4</sup>. Or, c'est à travers cette quête du marché idéal que nous pouvons comprendre et distinguer les principales caractéristiques du multilatéralisme. Les accords de Bretton Woods, la Charte des Nations unies, le GATT, le traité de la CECA, etc., reprennent fidèlement et avec régularité tous ces termes exprimant la philosophie de la concurrence parfaite, tels que « le marché normal et sain », « les conditions normales de la concurrence », « la coopération entre les parties ». On prend alors conscience que le système multilatéral, ou le nouvel ordre (économique) international, tente d'établir les structures d'un marché idéal qui soit le plus équilibré possible, ou encore qui soit le plus harmonieux possible.

Si l'on se penche encore plus sur les termes employés aussi bien du côté des sciences économiques que du côté du droit, il est frappant de constater qu'ils se réfèrent à des conceptions philosophiques, ou même politiques, que sont le droit naturel et l'ordre naturel. En effet, du côté de l'économie, ces principes de liberté économique, de liberté du marché, de libre-échange relèvent de l'ordre naturel car ils reflètent l'harmonie de la Nature, telle qu'elle a été définie au XVIII<sup>e</sup> siècle. N'est-ce pas le but du libéralisme de laisser faire la Nature pour que le marché soit parfait, sain et normal ? Or, ces principes sont à la base de la Révolution industrielle. Du côté juridique, les droits de l'individu, les droits de la propriété et la liberté contractuelle forment le droit naturel. Ces droits ont aussi accompagné l'avènement du capitalisme industriel et de l'ère libérale<sup>5</sup>.

En faisant la synthèse entre ces deux constatations, la recherche des lois de la Nature a donc conduit les internationalistes de l'entre-deux-guerres à élaborer une vision de l'ordre idéal rejoignant en cela l'utopie, qui consiste à formuler une société idéale. N'est-ce pas le rêve de l'humanité ? D'après Anne Isla, « tout se passe comme si les rapports entre droit et économie reflétaient une perception du marché en tant qu'état naturel d'organisation de la société, à la fois norme et valeur<sup>6</sup> ».

Chercher à réaliser le marché idéal dans le cadre de la concurrence parfaite au niveau du multilatéralisme amène aussi à s'interroger sur l'histoire du

4 Régine Perron, « What is the Stability of European Integration? », dans Régine Perron (dir.), *The Stability of Europe. The Common Market: Towards European Integration of Industrial and Financial Markets? (1958-1968)*, Paris, PUPS, 2004, p. 20-27.

5 Jacques Lafon, « Droit et histoire », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 21, 2000, p. 10.

6 Anne Isla, « Pour une économie institutionnelle et organisationnelle du droit : la gouvernance dans l'Union européenne », *Droit et société*, n° 54, 2003/2, p. 353-373, ici p. 373.

capitalisme, puisque le point de départ est la Révolution industrielle. Fernand Braudel exprime justement cette évolution, en parlant du processus capitaliste qui se fait « à travers une succession de systèmes mondiaux qui sont, au vrai, la chronique d'ensemble du capitalisme<sup>7</sup> ». La recherche d'un marché idéal traduit la quête du Graal du côté des économistes mais aussi celle des philosophes et des politiciens depuis la Révolution industrielle.

#### DE LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE À 1931 : LE LIBÉRALISME DE LA GRANDE-BRETAGNE

76

Après avoir identifié à la fois ses origines historiques et ses mots-clés, le multilatéralisme se réfère aux fondements du libéralisme né avec la Révolution industrielle. Pour cela, il s'agira de mettre en lumière qu'il est aussi l'expression d'une évolution plus large : celle du capitalisme. Pour retracer cette histoire, il est utile de se référer à des indicateurs constants afin d'esquisser le processus conduisant au multilatéralisme, comme : une théorie économique qui débouche sur une idéologie et qui marque un siècle ou une période ; l'utilisation du capital ; la source d'énergie utilisée ; la technologie ; les transports ; si une ou plusieurs théories ou/et idéologies ont émergé en réaction aux circonstances.

Depuis la Révolution industrielle, le libéralisme se met en place sous l'impulsion de la Grande-Bretagne, alors leader du monde, même si des périodes protectionnistes le relativisent. Le théoricien du libéralisme, Adam Smith, définit en 1796 le marché comme étant autorégulateur, ce qui veut dire que le marché fonctionne selon les lois naturelles de l'offre et de la demande, conformément à la concurrence parfaite et à l'ordre naturel. Cette autorégulation naturelle a été résumée par son expression, « la main invisible ». Il ne faut pas oublier que les prix étaient fixés en fonction des monopoles, des corporations et, à cause de cela, Adam Smith a insisté sur les vertus concurrentielles du marché libre.

Le libéralisme émerge à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, se développe tout le long du XIX<sup>e</sup> siècle et connaît un arrêt brutal au lendemain de la crise mondiale de 1929. La Grande-Bretagne suspend en 1931 la convertibilité de la livre-sterling, qui est la monnaie internationale des échanges et de réserve, et enterre définitivement le libre-échange avec le retour des tarifs douaniers élevés et le repli sur son Empire colonial. Par ailleurs, cette époque coïncide avec l'apparition de la préférence impériale, qui s'avère être un véritable bouclier douanier face aux produits non britanniques. Auparavant, la première guerre mondiale a éclaté et a commencé à fragiliser le système libéral lui-même, surtout au niveau monétaire.

---

7 Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, t. II, *Les Jeux de l'échange*, Armand Colin, Paris, 1979, p. 727.

La Révolution industrielle a aussi introduit une nouvelle conception du profit grâce au volume de la production en hausse permanente et, en cela, se distingue radicalement de l'Ancien Régime. Désormais, l'augmentation de la production est alimentée par le capital qui est réinvesti. La notion du seuil limite, alors typique de l'Ancien Régime, est dépassée. Cela a permis au nouveau capitalisme industriel de s'épanouir et d'accompagner le libéralisme. Au niveau de la société, la Révolution industrielle s'accompagne d'une révolution de mœurs qui distingue la bourgeoisie. En effet, la production sous l'Ancien Régime ne dépasse pas un certain volume à cause du seuil limite, certes invisible, parce que les mentalités de l'époque traduisent surtout une volonté d'atteindre l'ordre supérieur de la noblesse. Une fois atteint cet échelon ultime de la société, le capital se limite à ce qui a été acquis dans ce dessein et se transforme en rente. Mais la Révolution industrielle a remplacé la notion de seuil par une nouvelle, encore d'usage de nos jours : la croissance. Du seuil à la croissance, existerait-il un terme qui caractériserait l'utilisation du capital dans le cadre du multilatéralisme ?

En ce qui concerne l'énergie, la Révolution industrielle marque le passage de l'utilisation du bois à celle du charbon et illustre l'essor de cette nouvelle source d'énergie. Le charbon devient le symbole de la puissance de la Grande-Bretagne, elle-même principale productrice. L'électricité apparaît pour s'affirmer progressivement comme une avancée technologique majeure.

La technologie fait un bond en avant grâce à l'utilisation des machines qui permettent de produire davantage et à un moindre coût. La force humaine est de moins en moins utilisée mais continue d'être un auxiliaire indispensable aux tâches industrielles. De même, une nouvelle conception de la rentabilité de la production va faire jour, en mettant au point le fordisme aux États-Unis dans les années 1920. Mais l'Europe n'en profitera pas encore, sauf l'Allemagne au lendemain de la guerre de 1914-1918 dans le cadre de son relèvement grâce aux capitaux américains.

Les transports, qui se font principalement sur mer, connaissent une grande évolution en termes de capacité avec l'arrivée du paquebot. Par ailleurs, le paquebot a favorisé l'ampleur de l'immigration européenne vers les États-Unis jusqu'au premier quota en 1920. Au cours de cette période, l'essor de la communication commence déjà à abolir les frontières avec l'arrivée du télégraphe et du téléphone.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, d'autres idéologies émergent afin d'apporter des réponses à la situation sociale, en particulier à la classe ouvrière, qui connaît de 1815 à 1848 les plus difficiles conditions de travail et, par conséquent, la plus grande misère sociale. En effet, le salaire se situe à un niveau inférieur aux prix de subsistance. Cette situation a découlé d'une certaine logique produite par la recherche du

moindre coût de la production pour obtenir un produit le moins cher possible. Pour cela, on a misé sur l'évolution technologique grâce au réinvestissement du capital dégagé par le bénéfice de la vente du produit. Or, le coût de production comprend non seulement l'investissement technologique mais aussi les salaires versés à la main-d'œuvre. Comme il s'agit de ne pas contribuer à augmenter le coût de la production à cause de l'accroissement de cet investissement technologique, la solution a été de réduire la part des salaires dans le coût de production. Seulement le résultat d'une telle réduction a produit un effet désastreux, c'est-à-dire la très grande misère dans laquelle se sont trouvés les ouvriers travaillant à l'usine, suivie d'une réduction de la consommation.

Le thème du pouvoir d'achat apparaît au cours de cette période très précise avec l'émergence de nouvelles idéologies, le socialisme en 1830, le communisme en 1848 et l'anarchisme en 1851. Ces nouvelles idéologies ont cherché à répondre à cette misère sociale, qui devient dès lors « la question sociale » et l'introduisent dans la démocratie.

78

Quant au fascisme qui émerge en Italie dès les années 1920 en tant que nouvelle idéologie, après la guerre de 1914-1918, il traduit une réaction à la situation inflationniste devenue très difficile pour la classe bourgeoise. Il met en place un régime policier autoritaire, rejette la démocratie et le libéralisme, comme étant inefficaces pour garantir l'ordre et pour apporter les solutions économiques et sociales mais s'oppose au communisme.

Cette période peut être considérée comme reflétant l'économie-monde, dans la mesure où nous avons affaire à des zones d'influence dans certaines parties connues du monde. Ces zones d'influence comprennent l'Europe, les États-Unis, l'Amérique latine, la Chine et les colonies acquises par les puissances européennes surtout depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette colonisation a été principalement motivée, entre autres facteurs, par la recherche de nouveaux marchés à cause de la Révolution industrielle afin de pouvoir exporter le volume croissant de marchandises produites.

Dans ce contexte, on rejoint Fernand Braudel qui écrit : « l'économie-monde [...] ne met en cause qu'un fragment de l'univers, un morceau de la planète autonome, capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel ses liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine unité organique<sup>8</sup> ».

La crise de 1929 vient bouleverser les bases du capitalisme. Ces années ont coïncidé avec le développement d'un capitalisme financier, dans sa version la plus poussée. Certes, la spéculation financière est un vieux phénomène mais

8 *Id.*, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, t. III, *Le Temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 14.

elle n'avait jusque là pas atteint de tels sommets et n'avait pas lié autant de pays dans le monde (mais elle a encore atteint de nouveaux records récemment).

Les États-Unis connaissent depuis le début des années 1920 une prospérité économique qui semble éternelle car ils atteignent la phase de maturité de la Révolution industrielle. Ces années de prospérité facile aux États-Unis ont un fort impact psychologique. Désormais, s'enrichir vite domine les esprits et, par conséquent, la spéculation prend de l'importance. Selon John K. Galbraith, il est nécessaire de considérer l'ensemble des phénomènes de cette crise : « La catastrophe du marché financier et la spéculation qui l'a rendue inévitable ont eu des effets importants sur le fonctionnement, ou plutôt, sur le mauvais fonctionnement, de l'économie américaine dans les mois et les années qui ont suivi<sup>9</sup> ».

La première manifestation de cette spéculation a lieu en Floride à partir de 1925 qui offre des terres encore vierges aux Américains ayant de meilleurs revenus et habitant non loin dans les États du Nord<sup>10</sup>. Puis, ce « droit à l'enrichissement rapide » ou encore ce « droit à l'euphorie » va se déplacer et s'exercer à la Bourse de New York elle-même, à Wall Street. La bourse de New York va alors connaître à son tour un boom d'ordre financier, qui vient après le boom immobilier de la Floride. Le prix des actions cotées en bourse va atteindre des niveaux inconnus. Par exemple, le 4 janvier 1928, le montant des prêts aux courtiers par les banques new-yorkaises est de 3,8 milliards de dollars ; puis, le 21 novembre 1928, 5 milliards de dollars ; et le 7 août 1929, 7 milliards 1929<sup>11</sup>.

Le résultat de cette spéculation boursière est le détournement de toute une richesse du pays, qui n'est plus véritablement investie dans l'économie. Et c'est ici que le capitalisme a changé de visage depuis la Révolution industrielle, en tirant le profit de la finance et la bourse, et non plus de l'industrie. Ou plutôt c'est à ce moment-là que le divorce se produit entre ces deux formes de bénéfice, la finance et l'industrie, qui étaient jusque-là complémentaires dans le cadre du capitalisme. De plus, cette spéculation est devenue internationale car elle a attiré de nombreuses entreprises étrangères à Wall Street. Ainsi, « Wall Street, en 1929, joue le rôle d'une pompe aspirante qui attire les capitaux du monde entier, au détriment des économies nationales qui souffrent de ces sorties, quand leur banque centrale doit augmenter le taux de l'escompte et freiner ainsi la croissance et les investissements<sup>12</sup>. »

9 John K. Galbraith, *La Crise économique de 1929*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque », 1988, p. 22.

10 *Ibid.*, p. 28-32.

11 Jean Heffer, *La Grande Dépression. Les États-Unis en crise (1929-1933)*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1991, p. 29.

12 *Ibid.*, p. 30.

Ce qui a aussi changé est l'usage du crédit, puisque les banques font du crédit à vue pour des actions émises à la chaîne et qui ne sont que très faiblement garanties. D'après Charles Kindleberger, cet excès de crédit soutient tout l'édifice de la spéculation boursière, et c'est bien le principal danger<sup>13</sup>. Du côté de Milton Friedman, c'est la politique monétaire américaine elle-même, qui est responsable de la crise internationale<sup>14</sup>. Quant à John K. Galbraith, il met l'accent sur la réduction des impôts un peu avant 1929 qui a aussi contribué à détourner les fonds vers la Bourse à cause de cette atmosphère d'enrichissement rapide. Or, le but premier de cette réduction des impôts visait à favoriser les investissements dans les secteurs économiques et à créer de nouvelles entreprises<sup>15</sup>. Quant à Peter Temin, il a mis en valeur la baisse des revenus liée à une moins bonne disponibilité monétaire, ce qui signifie une baisse du pouvoir d'achat, rejoignant en cela la théorie keynésienne fondée sur la consommation<sup>16</sup>. Ici, se pose le débat récurrent : d'où viennent les crises ? Peut-on les prévoir ? C'est le grand défi posé aux sciences économiques.

Charles Kindleberger insiste aussi sur l'absence de leader au niveau du système monétaire international : « Dans ce contexte, le système économique et monétaire international a besoin d'un pays dirigeant, un pays, qui soit, consciemment ou non, dans le cadre de règles qu'il a définies, prêt à fixer des normes de conduite aux autres pays et à vouloir les faire respecter, à prendre sur lui plus que sa part des charges du système, et en particulier à le soutenir dans les périodes difficiles en absorbant les matières premières surabondantes, en maintenant un flux de capital destiné à l'investissement, et en escomptant le papier qui se présente<sup>17</sup> ». Cette longue citation rappelle particulièrement le rôle joué par les États-Unis avec la mise en place des accords de Bretton Woods en 1944. Jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, c'était la Grande-Bretagne qui remplissait cette tâche. C'est en effet la leçon qu'ont retenu Cordell Hull et son équipe quand ils commencent à réfléchir à un nouvel ordre économique international. Cependant, on oublie de considérer que, si les États-Unis ne prennent pas le relais de la Grande-Bretagne entre les deux guerres, c'était qu'ils n'ont pas encore franchi toutes les étapes menant au statut d'une grande puissance. Il leur manque en effet la puissance militaire pour acquérir le leadership politique, ce qui sera chose faite après leur entrée en guerre en 1941.

<sup>13</sup> Charles Kindleberger, *La Grande Crise mondiale, 1929-1939*, Paris, Economica, 1988.

<sup>14</sup> Milton Friedman, *A Monetary History of the United States, 1867-1960*, Princeton, Princeton University Press, 1971.

<sup>15</sup> John K. Galbraith, *La Crise économique de 1929*, *op. cit.*

<sup>16</sup> Peter Temin, *Did Monetary Forces cause the Great Depression*, New York, W.W. Norton, 1976 ; *id.*, *Lessons from the Great Depression*, Cambridge/London, MIT Press, 1991.

<sup>17</sup> Charles Kindleberger, *La Grande Crise mondiale*, *op. cit.*, p. 26-27.

Pour revenir aux prémises de la crise de 1929, on commence à s'inquiéter dans le milieu financier, en particulier à la Banque fédérale de réserve. En août 1929, cette banque décide d'augmenter le taux d'intérêt de 5 à 6 %, dans le dessein de réduire le volume des crédits et espère ainsi faire pression sur les banques commerciales pour qu'elles réduisent les prêts<sup>18</sup>. Cependant, elle n'aurait pas entrevu que c'étaient surtout les entreprises américaines elles-mêmes qui financent les prêts inconsidérés sur leurs titres cotés en bourse. Et en particulier les sociétés d'investissements, dont l'une d'elles est souvent citée dans la presse actuelle dans le contexte de la crise de 2008-2009 et ses conséquences. « (...) il faut d'abord porter notre attention sur la plus illustre des créations de sociétés d'investissement en cette année remarquable, celle de Goldman, Sachs et Cie.<sup>19</sup> ». Cette société a émis « plus d'un quart de milliard de dollars de titres en moins d'un mois », et a joué un grand rôle dans la spéculation financière et la crise qui a suivi.

Cependant, pourquoi augmenter ce taux d'intérêt en août 1929? En été 1929, les indicateurs économiques d'un pays commencent à être dans le rouge. La production industrielle baisse sérieusement de juin en août, l'indice est de 126 (sur la base des années 1923-25=100) pour être en octobre de l'ordre de 117; la production d'acier baisse aussi depuis juin; le secteur de la construction de bâtiments baisse<sup>20</sup>. Ces principaux indicateurs sont considérés comme les baromètres de l'économie. C'est pourquoi la Banque fédérale de réserve intervient en août pour tenter d'enrayer cette hémorragie d'investissements dans les secteurs vitaux de l'économie. Mais cette augmentation du taux d'intérêt a surtout provoqué une grande inquiétude sur le marché boursier. Cette référence à la situation économique du pays rappelle que le marché financier en est le miroir. Ainsi, « Cause et effet vont de l'économie au marché financier, jamais dans le sens inverse. En 1929, l'économie allait vers des difficultés. Finalement, ces difficultés furent brutalement reflétées à Wall Street<sup>21</sup> ».

C'est alors qu'après la folie spéculative, nous allons entrer dans la phase de la panique financière, facteur sur lequel insiste particulièrement John K. Galbraith. Avec cette augmentation, la Banque fédérale de réserve induit dans les esprits que l'économie connaît des difficultés économiques, ce qui remet en cause la prospérité éternelle. C'est ainsi qu'on commence à prendre conscience que cette spéculation boursière s'est construite sur du sable. En septembre 1929, le krach

18 John K. Galbraith, *La Crise économique de 1929*, op. cit., p. 55.

19 *Ibid.*, p. 84.

20 *Ibid.*, p. 112.

21 *Ibid.*, p. 112-113.

boursier se profile à l'horizon, avec le début de la vente massive des actions sur le marché boursier, mue par la panique et qui est suivie d'une baisse de leur valeur.

82 Le 24 octobre 1929 est le Jeudi Noir, le jour du krach boursier. 13 millions de titres sont jetés sur le marché ce jour-là. La baisse des cours se produit à une vitesse vertigineuse, tant est si bien qu'on n'arrive même plus à l'enregistrer. La Bourse ferme ses portes. Mais cette panique va s'amplifier le 29 octobre, le Mardi Noir, avec 16 millions de titres jetés sur le marché. De nouveau, la Bourse va fermer ses portes. Toutes ces actions disponibles sur le marché boursier ne trouvent plus d'acheteurs. Ainsi, le montant des titres cotés en bourse qui atteignait 87 milliards de dollars en été 1929 va être réduit à 50 milliards de dollars à la fin du mois d'octobre 1929. Cette panique financière est à la mesure de la spéculation qui était excessive, pour révéler que des actions vendues pour 30 milliards de dollars étaient fictives puisque ce montant n'avait jamais été imprimé en billets. Le 13 novembre 1929, les cours de la Bourse sont les plus bas de l'année, avec la moitié des retraits réalisés par la Grande-Bretagne<sup>22</sup>. Tout un mécanisme fragile de crédits s'était greffé sur ces 30 milliards de dollars qui n'étaient que du vent.

Ce krach a fini par désorganiser le système monétaire international. Après l'Autriche, l'Allemagne, la Grande-Bretagne subit à son tour les effets de cette crise venue d'outre-Atlantique et qui a auparavant retiré la moitié de ses placements au moment du krach. En effet, après les États-Unis, la Grande-Bretagne est la principale créancière de l'Allemagne et finit par subir le contrecoup de la crise en Europe centrale. Comme la Grande-Bretagne ne peut plus garantir le remboursement de ses dettes de guerre (les dettes de guerre interalliées) aux États-Unis et ne peut plus garantir la solidité de sa monnaie internationale, le 21 septembre 1931, le gouvernement britannique abandonne l'étalon-or, ce qui signifie que la livre sterling, alors monnaie internationale, n'est plus convertible et qu'elle est détachée de l'or<sup>23</sup>. (La même scène se produira en 1971 quand les États-Unis déclareront que le dollar, devenue monnaie internationale, n'est plus convertible en or). La valeur de la livre chute de 40 %, puisqu'elle n'est plus considérée comme une monnaie sûre. Ce décrochage de la livre entraîne les autres monnaies qui avaient établi leur parité par rapport la monnaie britannique, conformément au Gold Exchange Standard.

L'année 1931 marque une véritable rupture dans le système libéral tel qu'il existait depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle a particulièrement mis en lumière les conséquences de la crise de 1929, en favorisant l'État à intervenir définitivement

22 Charles Kindleberger, *La Grande Crise mondiale 1929-1939*, op. cit., p. 117.

23 De même, l'Allemagne ne peut plus payer les réparations, qui servent en grande partie au remboursement des dettes interalliées de la Grande-Bretagne et la France.

dans les affaires aussi bien économiques que sociales à cause du chômage de masse et de la misère sociale qui ont suivi. C'est dans ce contexte qu'apparaît l'interventionnisme, ou encore le keynésianisme, sous l'influence de John M. Keynes. Le capitalisme connaît un nouveau tournant, après celui de 1815-1848 qui avait amené à réfléchir à une évolution du libéralisme.

#### DE 1931 À LA SECONDE GUERRE MONDIALE : L'INTERVENTIONNISME GÉNÉRAL

Cette crise financière, partie des États-Unis, gagne le monde entier, sauf l'URSS. Cette dernière s'est isolée en établissant un système économique, qu'on pourrait qualifier d'autarcique, puisqu'elle fonctionne dans une sphère délimitée et en circuit fermé, et sur d'autres critères que ceux du capitalisme.

La surproduction générale est considérée comme étant la conséquence profonde de la crise. Depuis 1928, on n'a pas pris conscience que l'offre est supérieure à la demande, ce qui a abouti à la mévente et à l'accumulation des stocks. Les entreprises recourent alors de plus en plus au crédit pour compenser la baisse de leurs bénéfices. C'est pourquoi la crise financière déclenchée à Wall Street a en grande partie révélé l'état réel des économies, ce qu'on n'a pu guère percevoir dans cette ambiance d'euphorie, du droit à l'enrichissement rapide, d'optimisme au cours de ces années 1920.

S'ouvre alors la seconde phase de la crise économique, qui s'aggrave. « De 1929 à 1933, on assiste à un effondrement sans précédent des échanges internationaux, de près de 2/3 en valeur et d'un 1/3 en volume (en raison de la baisse des prix)<sup>24</sup> ». En ce qui concerne la production industrielle mondiale, en juillet 1932 elle est inférieure de 38 % à celle de juin 1929 (le krach boursier se produisant en octobre) et les prix de gros baissent de 30 % de 1929 à 1932 pour les produits manufacturés et de 50 % pour les matières premières.

L'effondrement des économies nationales est malgré tout assez variable selon le pays. On peut le deviner : l'effondrement de l'économie nationale est plus important là où l'expansion du crédit a été considérable, comme aux États-Unis ; de même il est considérable dans les pays qui bénéficient de l'apport des crédits étrangers, comme l'Allemagne. En revanche, il est spectaculaire et surtout plus tardif en France car celle-ci a su profiter d'une courte prospérité économique au cours des années 1920. Quant à la Grande-Bretagne, elle est déjà en crise depuis le lendemain de la guerre, à cause d'une industrie restée traditionnelle face aux concurrences américaine et allemande.

24 André Piettre, *Monnaie et économie internationale du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Cujas, 1971, p. 197.

Face à l'effondrement de la production industrielle, l'agriculture va traverser une de ses plus graves crises. Les fermiers américains sont particulièrement touchés de plein fouet. Par exemple, nous avons cette image tristement célèbre, tirée du livre *Les raisins de la colère* de John Steinbeck, où les fermiers enterrent les cochons qui ne se vendaient plus. Aux États-Unis, l'indice du prix du blé tombe de 148 en 1928 à 44,5 en 1933. Toutefois, le commerce international va s'améliorer à partir de 1934 pour les matières premières, grâce à l'action de Cordell Hull qui avait réussi à faire adopter cette année-là le Reciprocal Trade Act. Mais les échanges en produits manufacturés et en produits agricoles retrouveront leur niveau normal seulement après 1945.

84

En réaction à cet effondrement économique et financier, des blocs monétaires se mettent en place, le bloc sterling, le bloc dollar, le bloc franc, à l'intérieur desquels les échanges sont garantis par une monnaie exclusive et protégée. C'est le protectionnisme pur et dur qui succède au libre-échange d'avant la crise de 1929. Le dumping se généralise, c'est-à-dire la vente de produits sur les marchés extérieurs à un prix inférieur à celui qui est pratiqué au niveau du marché intérieur, pratique qui est interdite aujourd'hui par l'OMC. Ce dumping ne fait qu'aggraver la concurrence extérieure. Cette période est désormais caractérisée par un protectionnisme généralisé, avec des hausses de tarifs douaniers de plus de 90 % aux États-Unis, en particulier avec le Tarif Smoot-Hawley sur les produits industriels dès 1930, de 20 % en Grande-Bretagne en 1932 pour augmenter jusqu'à 33 %.

Comme les investissements et les prêts américains à l'étranger se sont considérablement réduits, à cause du krach boursier, le flux des capitaux qui a porté les économies d'outre-Atlantique va se réduire. Les achats de produits américains par l'Europe vont nettement se contracter et, par contrecoup, les exportations depuis les États-Unis, ce qui aggravera encore l'état de l'économie américaine qui n'a plus le secours extérieur pour continuer à maintenir les activités industrielles et agricoles.

La crise de 1929 a mis en lumière l'interdépendance financière et économique entre l'Europe et les États-Unis ainsi que l'essor d'un capitalisme financier qui n'a pas accompagné l'essor industriel. Le divorce est désormais grand et le libéralisme n'est plus à l'ordre du jour depuis que la Grande-Bretagne a mis fin au libre-échange. C'est alors qu'aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, les gouvernements vont avoir recours à l'économie dirigée ou encore à l'interventionnisme. Ce sera la grande nouveauté de l'époque. Toutefois, il faut rappeler que le gouvernement américain de Wilson l'avait déjà expérimenté pendant la première guerre mondiale. Un nouveau rapport entre l'État et le capitalisme va s'instaurer des deux côtés de l'Atlantique. Cette orientation vers l'interventionnisme s'explique par la première phase de la Grande Dépression de 1930 à 1932 : tous ces gouvernements ont constaté que les lois naturelles

de l'économie ont été impuissantes alors que, selon les thèses du libéralisme économique, celles-ci auraient dû fonctionner pour éviter un tel chaos. Quelque soit le régime politique jusqu'en 1932, les gouvernements ont mis en place des mesures protectionnistes en augmentant les tarifs douaniers, ce qui a sérieusement porté atteinte au commerce extérieur ; des mesure d'ordre financier, en instaurant le contrôle des changes, ce qui a pour effet de restreindre les mouvements de capitaux ; le recours à la déflation, qui limite la circulation monétaire et restreint le crédit, ce qui a pour conséquence de diminuer les salaires et d'augmenter le malaise social.

C'est pourquoi une seconde phase de la Grande Dépression de 1932 à 1938 est marquée par la mise en application de solutions dirigistes ou interventionnistes aussi bien par les régimes fascistes que par les régimes démocratiques. Le recours à l'action de l'État dans les affaires économiques et sociales est particulièrement motivé par les très graves répercussions au niveau social dues à la crise de 1929. Le grand choc est l'apparition du chômage de masse, accompagné de la misère générale. Cependant, l'Europe l'avait déjà connue au moment de la Révolution industrielle, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'où les grandes migrations vers le Nouveau Monde. Mais aux États-Unis, le chômage de masse est véritablement inconnu jusqu'à cette crise, ce qui pourrait expliquer que les esprits aux États-Unis ont été marqués pendant très longtemps par cette crise de 1929. L'Europe (la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie) connaît 11 millions de chômeurs en 1932 et les États-Unis, 12 millions de chômeurs.

Ces chômeurs sont surtout des employés du secteur tertiaire alors en expansion (les cols blancs) tout comme les ouvriers. Mais ces derniers connaissent surtout le chômage partiel, avec une réduction du temps de travail et, par conséquent, une réduction des salaires. Aux États-Unis, par exemple, le salaire sera réduit de 40 % dans les usines d'automobiles de Détroit<sup>25</sup>. Ce qui a frappé à cette époque est en effet l'expérience brutale de la pauvreté alors que peu de temps auparavant, la prospérité régnait, certes illusoire.

Alors que certains considèrent que la crise de 1929 marque la fin du libéralisme avec l'intervention de l'État, d'autres la considèrent plutôt comme une adaptation du capitalisme depuis la Révolution industrielle. Cette dernière interprétation est inspirée par l'économiste anglais, John M. Keynes. De ce fait, la Grande Dépression va mettre en évidence que ces mesures interventionnistes seront appliquées par tous les gouvernements, quelque que soit le régime politique, ce que n'a pas toujours mis en évidence l'historiographie. Le marché toujours prééminent est volontairement investi par l'État, qui se substitue en quelque sorte à la « main invisible », en intervenant sur les marchés publics afin

25 Jean Heffer, *La Grande Dépression*, *op. cit.*

de relancer l'économie. Cette adaptation du libéralisme est surtout expérimentée aux États-Unis par le gouvernement de Roosevelt.

Les régimes fascistes se distinguent toutefois des régimes démocratiques par l'établissement d'un système économique privilégiant l'autarcie, ce qui implique un renforcement de la mainmise de l'État sur l'économie. L'autarcie est par ailleurs considérée comme un défi nationaliste, une politique d'indépendance nationale. Mais elle débouche inmanquablement sur le développement au maximum de la production nationale et surtout sur l'expansion agressive à l'extérieur en s'appuyant sur l'espace vital.

Ainsi, le choix autarcique de Hitler se fonde sur l'extension de l'espace vital (puisé dans le pangermanisme) au niveau commercial, en mettant au point un système d'accords de troc avec l'Europe balkanique et orientale, ce qui contribue à renforcer l'emprise économique allemande et la reconfiguration de la Mitteleuropa, alors interdite par le traité de Versailles. Cette zone d'influence allemande reconstituée en Europe centrale et orientale renforce de nouveau la concurrence économique entre les pays évincés de ces marchés (la Grande-Bretagne et la France), exactement comme avant la guerre de 1914-1918. Par ailleurs, Hitler va mettre en place les grands travaux avec la construction du réseau ferroviaire et des autoroutes. L'Italie quant à elle, va insister sur la prise en charge de l'État de la population par le biais des allocations et de l'assistance médicale.

86

Leur véritable salut économique viendra de la politique de réarmement, qui est mise en place après 1936. Le rétablissement en 1935 du service militaire en Allemagne (qui avait été aussi interdit par le traité de Versailles) permet tout d'abord de masquer le sous-emploi. Du point de vue financier, le Reich relance la consommation grâce au crédit en achetant les produits nécessaires à l'extérieur (ce qui relativise singulièrement l'autarcie). Ces crédits sont puisés en partie dans les bénéfices des entreprises allemandes de la Ruhr en particulier (la plus impliquée est l'I. G. Farben). Puis, l'Italie va s'associer à l'Allemagne dans le cadre de l'Axe Rome-Berlin conclu en 1936 et va désormais s'engager dans l'économie de guerre, afin de mener une politique extérieure ambitieuse, par exemple en Éthiopie en 1936.

Du côté des démocraties libérales, en France, à la suite de nombreuses grèves à partir de 1934, le Front Populaire accède au pouvoir en 1936, face à un fort mouvement fasciste. La Grande-Bretagne a déjà connu sa grande grève en 1926. Mais aux États-Unis, la société n'a pas bougé, il n'y a pas eu de révolution, ni de basculement dans une radicalité politique ; la population a plutôt manifesté une certaine apathie mais élit un président démocrate, Franklin D. Roosevelt<sup>26</sup>.

---

26 Jean Heffer, *La Grande Dépression*, *op. cit.*

Ces trois pays vont lancer les grands travaux, vont introduire l'État dans les entreprises dont celles du charbon, vont créer l'allocation chômage (qui existait en Grande-Bretagne depuis 1921), et plus particulièrement en France, les congés payés et la journée de travail limitée à 40 heures.

Pour les États-Unis, ce programme prendra le nom de New Deal (la Nouvelle Donne). Le président américain, Roosevelt, va ainsi mener son combat contre la crise de 1933 jusqu'à l'éclatement de la seconde guerre mondiale. « Sa croisade contre la pauvreté » va provoquer un sursaut de nationalisme, car elle exige aussi de redonner foi et fierté aux Américains et va s'illustrer au niveau des structures fédérales du pays qui se renforcent, en établissant des contrôles sur la production industrielle et agricole, et en organisant la prise en charge par l'État des chômeurs. Puis, le deuxième New Deal de 1935 à 1938 réorganise le système bancaire, le détachement du dollar de l'or (dont la valeur a chuté de 40 % par rapport à 1929), la mise en place de programmes de travaux publics (comme la construction de la Blue Road dans les Appalaches ou encore du Golden Bridge de San Francisco), la mise en place de la sécurité sociale et l'adoption définitive du déficit budgétaire, comme le préconisait l'économiste Keynes.

Ainsi, tous les secteurs de l'économie sont touchés par la législation interventionniste. On assiste à une véritable réforme des structures économiques et, par conséquent, à un changement perceptible de la société américaine qui accepte ce nouveau dirigisme, d'autant plus facilement qu'elle avait déjà connu une telle expérience entre 1917 et 1918, dans le cadre de l'effort de guerre.

Le succès des New Deals est malgré tout relatif car le chômage reste toujours élevé, entre 9 et 10 millions de chômeurs en 1939 et qu'une nouvelle récession économique se manifeste en 1937. Cependant, les élections de 1938 aux États-Unis coïncident avec le retour des républicains au Sénat et le recul des démocrates – sans pour autant remettre en cause Roosevelt. Ce dernier arrête définitivement les réformes en 1939 et commence à se tourner vers le monde extérieur, qui est en pleine crise internationale.

Le capital sera-t-il alors utilisé différemment avec l'interventionnisme ? Il continue à être investi dans l'appareil productif mais il est désormais épaulé par l'aide sociale de l'État, pour maintenir le pouvoir d'achat de la main d'œuvre, et par l'augmentation des impôts. C'est au cours de cette période qu'on verra évoluer les rapports entre l'État et le capitalisme. En effet, certains pays vont procéder à des nationalisations afin d'apporter l'aide la plus adéquate à des secteurs industriels indispensables à la bonne marche du pays, comme dans les charbonnages en Europe.

Quant à la source d'énergie, le charbon continue à alimenter l'économie mondiale mais il commence à être sérieusement supplanté par le pétrole aux États-Unis. Les compagnies pétrolières américaines, qui deviendront

après-guerre les Sept Sœurs, prennent de l'importance au cours de cette période. Ainsi, on s'apercevra que l'Europe continue à utiliser le charbon après 1945 alors que les États-Unis ont déjà connu la mutation de source énergétique, en faisant du pétrole leur première source d'énergie depuis les années 1920.

La technologie, quant à elle, n'évolue pas depuis la mise au point du fordisme, afin d'accroître la productivité. De même, le transport par bateau reste l'apport déterminant de l'époque. Toutefois, on voit apparaître l'aviation et l'automobile, qui vont au fur et à mesure favoriser la circulation des marchandises et des hommes.

Face à l'effondrement du monde après la crise de 1929, cette période voit aussi l'émergence d'une nouvelle idéologie issue du fascisme italien, le nazisme en Allemagne. Le nazisme est une réponse extrême et raciste du fascisme à la situation économique et sociale provoquée par la crise de 1929 mais aussi à la situation politique et inflationniste découlant directement de l'après-guerre. En 1938, les pays européens adopteront la politique d'armement, ce qui va relativiser le chômage de masse. Puis, la guerre éclate.

88

#### DE 1945 À NOS JOURS : LE MULTILATÉRALISME DES ÉTATS-UNIS

Après la seconde guerre mondiale, se met en place le multilatéralisme et marque de son empreinte le xx<sup>e</sup> siècle et en cette première décennie du xxi<sup>e</sup> siècle. Même si le mot fin n'est pas encore écrit, on peut toutefois mettre en évidence deux phases d'évolution de 1945 à nos jours et qui correspondent à un changement de théorie économique : la première allant de 1945 à 1976, et la seconde allant de 1976 à nos jours.

##### La première phase keynésienne du multilatéralisme : de 1945 à 1976

Nous sommes entrés dans « l'ère du toujours plus » ou encore, pour reprendre l'expression de John K. Galbraith, dans « l'ère de l'opulence »<sup>27</sup> : en relançant la croissance pour qu'elle atteigne un plus haut niveau que celui d'avant-guerre, la production atteint des niveaux plus élevés, ce qui nécessite plus de marchés et favorise plus de consommation. Force est de constater que « le toujours plus » signifie la recherche permanente de nouveaux marchés. Or, cette recherche peut devenir une conquête agressive du marché où le prix passe paradoxalement au second plan du point de vue économique. Ces années de reconstruction de l'après-guerre ont inauguré cette politique de productivisme<sup>28</sup>.

C'est pourquoi l'ouverture de nouveaux marchés est primordiale car il s'agit d'exporter tous ces nouveaux produits, qu'ils soient industriels, agricoles, de

<sup>27</sup> John K. Galbraith, *The Affluent Society*, Boston, Houghton Mifflin, 1958.

<sup>28</sup> Charles S. Maier, *In Search of Stability*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

haute technologie ou de consommation. On passe désormais à une autre échelle du marché : le capitalisme devient résolument mondial et les multinationales s'épanouissent.

En effet, le marché national, peu à peu réduit à une échelle régionale ou locale, est soit trop petit, soit déjà saturé à cause du volume produit. « De 1948 à 1971, la production industrielle mondiale a crû au taux annuel moyen sans précédent de 5,6 % ; même pendant la période plus longue allant de 1948 à 1980, ce taux n'a guère été moins élevé<sup>29</sup> ». Il faut toutefois préciser que ce taux concerne les pays industrialisés. Le productivisme est alors suivi inévitablement d'une augmentation notable de la consommation de ces produits offerts désormais en plus grande abondance, contribuant à développer une société de consommation, qualifiée de consumériste. Mai 68 est vécu comme un épisode remettant en cause cette société de consommation.

Précisément, la période est qualifiée de Trente Glorieuses par l'économiste français Jean Fourastié<sup>30</sup>. Elle s'insère dans ce contexte d'une croissance ininterrompue (et à présent considérée comme exceptionnelle). Dès qu'un ralentissement de l'économie se fait sentir, dès qu'une crise un peu plus sérieuse sévit, n'entendons-nous pas invariablement qu'il faut à tout prix relancer la croissance ? La question devient assurément politique et rejoint les débats actuels sur la croissance continue ou permanente.

Cependant, le spectre de la crise de 1929 reste toujours présent, puisqu'il existe une volonté politique d'éviter les conséquences de cette crise, comme la conquête agressive des marchés et la surproduction devenue invendable. Quels sont alors les garde-fous de la relance de la croissance ? Ce sont les institutions multilatérales, puis les États qui régulent le marché : le GATT concourt à la libéralisation des échanges afin de favoriser l'ouverture de marchés ; le FMI veille à la stabilisation du système monétaire international car le commerce mondial ne peut se faire sans une monnaie internationale stable. Quant à la production, des quotas sont établis par exemple au sein des institutions européennes lorsqu'elle dépasse le niveau qui supposerait l'effondrement du prix et qui, par conséquent, s'accompagnerait d'une baisse de revenus, comme cela s'est passé en 1929. Ce marché régulé par les institutions porte la marque du keynésianisme. C'est pourquoi cette période du multilatéralisme située entre 1945 et 1976 est qualifiée de « libéralisme régulé ».

29 Herman van der Wee, *Histoire économique mondiale, 1945-1990*, Louvain-la-Neuve, Academia Duculot, 1990, p. 35.

30 Cette période correspond en anglais à l'expression « *The Silver Fifties and The Golden Sixties* », qui est résumée en *Golden Years*.

Cependant, le véritable démarrage du multilatéralisme a lieu à partir de 1960, au moment où la reconstruction européenne est terminée. En effet, on passe à un autre cycle économique qui marque le début de la vraie croissance sans qu'il y ait nécessité de rattraper le niveau d'avant-guerre ni celui des États-Unis d'après 1945. En 1960, l'Europe est désormais apte à se lancer dans la compétition mondiale grâce à la libéralisation des échanges et à la convertibilité des monnaies européennes enfin acquise.

Puis, le monde occidental va traverser de nombreuses crises, comme la suspension de la convertibilité du dollar et la fin des taux de change fixes en 1971. Les accords de la Jamaïque en 1976 mettent officiellement fin aux accords de Bretton Woods de 1944.

90

Cependant, le FMI et la Banque mondiale sont restés en place, en se renforçant ou en changeant de direction, sur le mode cyclique. C'est pourquoi il n'y a pas de raison d'arrêter l'histoire du multilatéralisme en 1976, date des accords de la Jamaïque qui signent « la fin des accords de Bretton Woods », comme cela est habituellement présenté. Par ailleurs, même si ces accords sont devenus caducs dans les années 70, essentiellement à cause de la fin de la parité des changes fixes, la diffusion du multilatéralisme dans le « monde libre » s'est poursuivie. Les institutions multilatérales, comme le FMI et le GATT continuent d'exister dans la pratique. Ces accords ont en fait initié le mouvement qui ne s'est jamais démenti, ce qui révèle une étonnante flexibilité en fonction des circonstances : nous sommes bien dans l'évolution du multilatéralisme qui passe des taux de change fixes, considérés comme la panacée en 1945, aux taux de change flexibles désormais la référence absolue depuis 1976 (quelques voix discordantes les mettent de nouveau en cause).

L'État-providence reste d'actualité en 1945 sous l'influence de Keynes. Les années de la Libération sont marquées par les grèves soutenues par le parti communiste dans plusieurs pays en Europe de l'Ouest, qui ne pouvaient pas non plus ignorer la question sociale face à la menace soviétique. Ici, le débat est ouvert pour savoir si l'État-providence a été un vecteur de convergence de la « prospérité des Nations ». Cette période coïncide notamment avec des avancées sociales notables. Mais la crise pétrolière commencera à sonner le glas de cette politique sociale née de la crise de 1929.

Quant à l'énergie, puisque nous nous situons dans l'évolution du capitalisme, le charbon alors dominant laisse sa place au pétrole en 1950 en Europe, alors déjà utilisé majoritairement aux États-Unis avant-guerre<sup>31</sup>. De la même façon que le charbon a été le symbole de la Grande-Bretagne, alors leader du

31 Régine Perron, *Le Marché du charbon, un enjeu entre l'Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

monde au XIX<sup>e</sup> siècle, le pétrole sera celui des États-Unis au XX<sup>e</sup> siècle. Puis, la crise du pétrole en 1973 conduit à chercher des nouvelles sources d'énergie alternatives : le nucléaire, l'éolienne, le solaire, la transformation des végétaux. Le nucléaire a cependant reçu la plus grande priorité du point de vue de la politique énergétique dans son ensemble, qui attend encore les promesses de la fusion nucléaire.

La mise au point de la puce est la grande innovation technologique des années 1970 pour aboutir à la carte à puces. Auparavant, la technologie est très marquée par l'apport américain du fordisme et par les acquis des ingénieurs allant séjourner aux États-Unis pour y apprendre la meilleure façon de produire. Pour cela, l'utilisation du capital reste la même que précédemment. Puis, la puce a permis les robots, ce qui a révolutionné le mode de production fordiste, désormais robotisé à son maximum. Mais elle induit aussi une utilisation différente du capital, ce qu'on a peu mis en valeur. Le capital investi dans la robotisation est au départ plus important car cette technologie coûte plus cher que les précédentes. Mais, après quelques années d'amortissement des investissements, le bénéfice est supérieur puisque la robotisation favorise un coût de production plus bas. En effet, il est exempt de salaires et de charges sociales. Or, ce capital disponible se réinvestit dans d'autres fonctions, la finance, la bourse, les stock-options, etc., et non plus en totalité ou en grande partie dans l'appareil productif, comme lors de la Révolution industrielle. Néanmoins, cette utilisation différente du capital comporte un coût social : la robotisation favorise l'apparition d'un chômage structurel et en augmentation croissante, qui n'est pas encore résorbé. Certes, la crise du pétrole de 1973 a eu son rôle à jouer en favorisant le chômage conjoncturel. Mais l'arrivée de la puce a pour résultat d'ajouter ce chômage d'ordre structurel, et qui n'a pas été perçu tout de suite.

Quant aux transports, l'avion va supplanter le paquebot et va, au fur et à mesure, devenir le moyen de déplacement le plus courant.

Du point de vue idéologique, le fascisme est vaincu en 1945 par la coalition des Alliés face aux pays de l'Axe, même s'il y a encore des survivances. L'affrontement se fait désormais, de 1945 à 1989, entre le libéralisme représenté par les États-Unis et le communisme par l'URSS.

Un autre aspect est à mettre en lumière dans le cadre du multilatéralisme, et qui est actuellement absent de l'historiographie. Le multilatéralisme a induit une évolution sociale qui s'est faite très progressivement, pour aboutir à une nouvelle société multilatérale. En effet, nous pouvons constater que, de nos jours, la classe dite moyenne a succédé à la classe ouvrière alors dominante. Certes, l'évolution provient du glissement progressif du secteur secondaire au secteur tertiaire de l'économie, qui prend de plus en plus d'importance.

De plus, la robotisation croissante réduit le recours à la main d'œuvre ouvrière, mais demande une autre plus qualifiée. À mon sens, cette évolution est inscrite dans la transformation sociale initiée par le système multilatéral. Que disent la Charte de l'Atlantique, les accords de Bretton Woods, la Charte des Nations unies, les traités des institutions européennes ? Ces actes juridiques se réfèrent à la « prospérité pour tous », à « l'élévation du niveau de vie ». Avoir une voiture, une maison bien équipée, n'est-ce pas l'*American way of life* par excellence, et fondé sur la consommation ?

92

Dans la mesure où le multilatéralisme conduit à une évolution des mœurs au sein de la nouvelle société de l'après-1945, on peut faire un parallèle avec la montée en puissance de la bourgeoisie au XIX<sup>e</sup> siècle qui a considérablement influencé les mœurs de l'époque. Le mode de vie américain s'est particulièrement diffusé en Europe lors des années 1960, au moment où l'Europe et les États-Unis étaient désormais à égalité concurrentielle. On rejoint inévitablement la société de consommation, le consumérisme, avec l'affirmation au fil du temps de la classe moyenne en col blanc. Mais une partie de cette classe moyenne connaît cependant des sursauts, en dénonçant les excès de la consommation en Mai 1968. De la même façon que la Révolution industrielle a créé une nouvelle société, de nouvelles catégories sociales avec la classe ouvrière et la classe bourgeoise, le multilatéralisme a aussi marqué la société avec de nouvelles références : la classe moyenne, la classe supérieure et la classe défavorisée. Ces nouvelles références sociales s'appuient sur le niveau du revenu et non plus en fonction du travail exercé, du statut social. Là est la grande différence.

Par ailleurs, on peut noter la différence au niveau des revendications sociales. Alors que la classe ouvrière a revendiqué au XIX<sup>e</sup> siècle l'intégration de la question sociale dans la démocratie, la classe moyenne n'a pas mené le même combat. Comme le multilatéralisme a misé d'emblée sur la prospérité pour tous et sur la reconnaissance du bien-être social pour tous et pour chacun, en effaçant le terme de classe, et que l'État-providence a été intégré dans les politiques nationales, la classe moyenne n'a pas revendiqué de la même façon son pouvoir d'achat. Peut-être est-ce l'explication du recul des syndicats au cours de cette période ? La question sociale du XIX<sup>e</sup> siècle est alors devenue la paix sociale au XX<sup>e</sup> siècle, surtout face au bloc soviétique.

#### La deuxième phase friedmanienne du multilatéralisme : de 1980 à nos jours

Cette période commence avec l'arrivée du président américain, Ronald Reagan, et du premier ministre britannique, Margaret Thatcher, aux affaires de leur pays respectif. Leurs politiques s'inscrivent résolument dans le courant ultralibéral ou néolibéral, qui peuvent être interprétées comme une réaction

aux excès de l'interventionnisme (qui lui-même était une réaction aux excès du libéralisme de 1929). En effet, le néolibéralisme met l'accent sur la volonté de désengager totalement l'État de ses responsabilités économiques et sociales.

C'est Friedrich Von Hayek (1899-1992), économiste de Fribourg et prix Nobel d'économie en 1974, qui a formulé le néolibéralisme<sup>32</sup>. Selon lui, il faut revenir à « la main invisible » du marché mais pour atteindre le reflet exact de la Nature, et non pas un reflet troublé par la main de l'homme. En cela, il va plus loin que le libéralisme d'Adam Smith du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout en insistant sur l'ordre naturel, Smith préconisait toutefois que l'État devait prendre en charge la justice, la défense et les biens publics, domaines considérés comme trop coûteux pour l'entrepreneur individuel. Hayek s'est opposé durablement à Keynes, en étant contre l'interventionnisme et l'État-providence, et considérait que le marché laissé à son mécanisme naturel se corrigerait de lui-même et produirait de lui-même la richesse. Cette nouvelle théorie a coïncidé avec son temps qui s'interrogeait sur une rectification de l'État-providence, bien avant la crise du pétrole.

Un autre économiste, Milton Friedman, de l'université de Chicago et prix Nobel d'économie en 1976, qui a bien connu Hayek lors de son passage à Chicago, a repris sa nouvelle pensée néolibérale, en insistant davantage sur le monétarisme, c'est-à-dire sur la monnaie en tant qu'actrice du marché et non plus en tant que produit de l'État. Son ouvrage *Free to Choose (Libre choix)* paraît en 1980, et sera porté à la télévision sous forme d'émissions didactiques. Il considère aussi que le marché concurrentiel est la meilleure forme d'organisation économique, et préconise le retrait de l'État des affaires économiques (en particulier les affaires monétaires) et sociales, afin de retrouver la concurrence parfaite et harmonieuse sur le marché selon les règles de la Nature. Il insiste aussi sur le fait que la motivation individuelle est guidée par la cupidité.

Le néolibéralisme se distingue dans les faits par une politique de dérégulation la plus large possible des secteurs de l'économie, dès la fin des années 1970 et surtout au début des années 1980. On assiste alors à la libéralisation totale, la privatisation des services publics, la déréglementation du travail et à l'émergence du marché sans garde-fous. De même, il préconise la baisse des impôts, dans la mesure où l'économie doit retrouver sa totale liberté d'action et que cela favoriserait les investissements des particuliers dans l'économie. Cette théorie économique s'affirme en tous points à l'inverse de la politique d'investissements qui était préconisée par Keynes, fondée sur la hausse des impôts et l'épargne. Enfin, le néolibéralisme considère que tout individu est

32 Friedrich Von Hayek, *Monetary Theory and the Trade Cycle* (1929) ; *La Constitution de la liberté* (1960) ; *Droit, législation et liberté* (1973).

seul responsable de sa condition et que l'État n'a aucune charge à assurer au niveau social et doit se retirer des secteurs sociaux. Par conséquent, l'État doit réduire ses dépenses publiques, ce qui est un point fort du néolibéralisme et à l'opposé du keynésianisme. Il s'agit en effet de réduire la question sociale, étant donné que chacun est responsable de soi et que cela reflète l'état réel de l'ordre naturel. On comprend que ces deux dernières conceptions, la question sociale et l'ordre naturel, peuvent être antinomiques, si rien n'est fait pour les concilier. Au fond, c'est comme revenir à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et effacer tous les débats des libéraux qui ont tenté de les concilier afin de sauvegarder le libéralisme lui-même. Finalement, tout est une question d'interprétation de l'ordre naturel... C'est alors changer un des aspects majeurs du multilatéralisme de 1945.

94

Comme le déclare Alain Supiot, « Codifiés par les institutions économiques et financières internationales, les principaux dogmes de ce fondamentalisme économique (l'infailibilité du Marché, les bienfaits de la concurrence généralisée, la privatisation des services publics, la déréglementation du travail, la libre circulation des capitaux et des marchandises) sont devenus en peu d'années une sorte de religion officielle<sup>33</sup> ». Il y aurait une petite nuance à apporter en ce qui concerne la libre circulation des marchandises, la libre concurrence et le marché, car ces derniers aspects sont inscrits dans les traités juridiques et les faits depuis 1945, dans le cadre de la libéralisation des échanges, avec l'European Coal Organisation, le GATT, l'OECE, la CECA, la CEE...

En définitive, la politique néolibérale a rompu avec l'équilibre inhérent au système multilatéral puisqu'il était lui-même le fruit d'un compromis entre la libre-concurrence et la question sociale, comme l'avaient pensé les internationalistes et les institutionnalistes. En cela, le néolibéralisme vise à supprimer l'État-providence, alors trop coûteux au niveau des dépenses publiques et pesant au niveau de la prise de décision, et a répondu au contexte du ralentissement de la croissance à la fin des années 1970. Là-dessus, Pierre Rosanvallon s'interroge : « La question centrale est donc la suivante : y a-t-il une limite sociologique au développement de l'État-providence et au degré de redistribution que son financement implique<sup>34</sup> ». Il rejoint la question sociale ou le contrat social posé au libéralisme du XIX<sup>e</sup> siècle. Quel est l'équilibre entre le social et l'économie, se demandaient les libéraux du XIX<sup>e</sup> siècle, et plus tard, les institutionnalistes du début du XX<sup>e</sup> siècle, afin d'éviter de nouvelles crises sociales dévastatrices pour l'ensemble de l'économie ? Cette question a été

33 Alain Supiot, *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Éditions du Seuil, 2010, p. 35.

34 Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'État-providence* [1981], Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 16.

substituée par le néolibéralisme à celle de l'individu, qui ne s'entend donc pas dans le sens collectif, dans le cadre d'une société.

Il est habituel de présenter que l'État-providence a été motivé par le contexte de la Guerre froide, lorsqu'il fallait montrer que « le monde libre » garantissait de meilleurs droits sociaux que de l'autre côté du rideau de fer. On fait alors coïncider la fin de l'État-providence avec la crise du pétrole en 1973, qui s'est traduite par une hausse vertigineuse du prix et a alourdi les budgets des États. Il a alors fallu faire un choix prioritaire au niveau des dépenses, entre l'achat du pétrole et les allocations sociales. Les politiques économiques des États n'ont pas hésité à réduire les dépenses sociales, sans qu'il y ait eu de conséquence immédiate au niveau de la paix sociale. En effet, le chômage croissant et structurel a paradoxalement annihilé les revendications sociales. Par conséquent, la paix sociale s'est transformée en souci d'emploi devenu de plus en plus flexible, mobile et raccourci dans le temps, et a vu surgir cette forme de précarité qu'on avait oubliée.

Cependant, deux aspects importants doivent être considérés afin de mieux comprendre cet enjeu. La question sociale est née d'une réflexion d'avant 1945, et non d'après 1947 qui symbolise le début de la Guerre froide, et l'État-providence a été une réponse à la crise de 1929. Puis, en 1980, cette compétition idéologique n'est pas terminée alors que l'État-providence est remis en cause par le néolibéralisme dès le début des années 1970. Toutefois, la compétition idéologique entre l'Est et l'Ouest n'est plus comme auparavant. L'économie américaine est en pleine récession et l'économie soviétique se dirige tout droit vers la faillite. Or, au sein du gouvernement de Reagan, existe un courant convaincu que : « l'URSS et le communisme soviétique étaient condamnés à brève échéance, à cause de leurs problèmes économiques, du bouillonnement de l'Europe de l'Est, le tout aggravé par le problème des nationalités en URSS même<sup>35</sup> ». Mais surtout, « Reagan en particulier était convaincu de la faiblesse profonde de l'URSS<sup>36</sup> ». De plus, les États-Unis savent dès le début de la présidence de Reagan que l'URSS ne suit plus aussi bien que, dans les années 1950 et 1960, l'évolution technologique devenue à présent électronique et informatisée, ce qui se ressent dans l'équipement de son armée. La raison vient du surendettement que connaissent les pays de l'Est (URSS, Pologne, Yougoslavie) depuis 1973, et qui a décuplé en passant de 7,9 milliards de dollars à 81 milliards de dollars en 1982<sup>37</sup>. Or, ce surendettement a été

35 Georges-Henri Soutou, *La Guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001, p. 638.

36 *Ibid.*

37 Pierre Mayer, *La Métamorphose. Essai sur le multilatéralisme et le bilatéralisme*, Paris, Economica, coll. « IFRI. Les enjeux internationaux », 1983, p. 60.

aggravé par le relèvement des taux d'intérêts nationaux par les États-Unis et la Grande-Bretagne pour résoudre leur inflation. Il ne fait aucun doute que ce surendettement va bientôt amener ces pays en développement mais aussi ceux de l'Est vers la banqueroute et, par conséquent, que le changement de sens du système multilatéral ne portera pas à conséquence face au bloc soviétique au bord de l'implosion financière.

Ce constat a certainement facilité le rejet d'une politique interventionniste et sociale conformément à la théorie néolibérale, qui répondait au souci d'un courant politique. La situation réelle de l'URSS, puisque les États-Unis semblaient être bien renseignés, a alors permis de prendre ce risque, mais qui était calculé, même si Reagan voulait rompre avec la politique de ses prédécesseurs<sup>38</sup>. Sinon, comment expliquer le passage de l'État-providence à l'État minimum à la fin des années 1970 et au début des années 1980, soit presque 10 ans avant la chute du mur de Berlin ?

96

Demeure alors cette question : cette politique a-t-elle été voulue par Reagan pour mettre fin à l'URSS ? Ou bien est-ce un concours de circonstances ? Peut-être les deux aspects se sont-ils croisés : en utilisant les impératifs nationaux (juguler l'inflation) et en réactivant les enjeux idéologiques entre l'Est et l'Ouest (combattre le communisme) ?

Ainsi, le système multilatéral a alors changé de sens dans les années 1980. Il n'est plus la promotion de règles morales et techniques du marché mais la promotion du dérèglement du marché (avec toutefois des règles), ce qui correspond à la mondialisation depuis 1989. La mondialisation apparaît par conséquent synonyme de dérégulation, d'extension des marchés, d'abolition totale des frontières grâce aux progrès considérables des communications, de la mobilité extrême des capitaux et aussi de l'essor des transports avec l'avion. Mais tout cela a été initié à la fin des années 1970, encore une fois, avant la chute du mur de Berlin. Après 1989, l'ex-bloc soviétique est désormais compris dans le système multilatéral et a élargi la sphère géographique d'application du multilatéralisme, cette fois-ci devenu néolibéral.

Dans le cadre des réductions budgétaires, il ne faut pas non plus oublier le Krach de 1987, qui a été une sérieuse crise financière au niveau mondial, tout comme l'a été la crise de 1929<sup>39</sup>. Mais cette crise de 1987 a pu être résorbée grâce à l'entrée en jeu des banques centrales qui ont massivement acheté le dollar avec les devises du pays afin de maintenir son taux de change à un niveau compétitif. Cette politique de sauvetage du dollar signifie toujours un coût très élevé au détriment des finances publiques.

<sup>38</sup> L'ouverture des archives américaines sur cette période pourra peut-être éclairer cet aspect.

<sup>39</sup> Voir la préface de John K. Galbraith à *La Crise économique de 1929, op. cit.*

Que deviennent alors les institutions multilatérales qui ont pour charge de réguler l'ensemble du monde dans ce nouveau cadre? Malgré la fronde néolibérale contre ces institutions, elles sont toujours en place et ce n'est pas là son moindre paradoxe. Ces institutions se sont adaptées et encouragent désormais cette dérégulation au niveau de l'État. Elles sont devenues le chantre du néolibéralisme à l'échelle internationale, comme le FMI depuis les accords de la Jamaïque en 1976. Celui-ci a aussi encouragé le retrait de l'État par exemple au niveau du secteur de la santé, de l'éducation afin de réduire les budgets publics dans les pays bénéficiaires de ses crédits. Le FMI, l'OCDE, l'UE misent sur les dénationalisations ou les privatisations des secteurs de l'énergie, des secteurs secondaires et des transports comme les avions, et sur la privatisation des services publics, conformément à la politique de la dérégulation. Tout comme le GATT qui, depuis le Tokyo Round, a préconisé la libéralisation des transports aériens. Puis, l'Organisation Mondiale du Commerce créée en 1994 à Marrakech a réécrit en partie les accords du GATT devenant ceux de l'OMC.

Cependant, les institutions multilatérales sont encore les garde-fous, cette fois-ci, de la dérégulation car elles restent les pompiers de l'ordre international dès qu'un pays sombre dans une crise qui risque de faire ralentir la croissance économique du monde.

En définitive, la dérégulation générale a eu des effets sur le marché : celui-ci serait-il davantage libéré des entraves institutionnelles ou serait-il devenu instable ? Serait-ce alors le véritable état naturel du marché tant recherché par les économistes ? Alors que l'essence du multilatéralisme est la recherche de la stabilité du marché, force est de constater que la politique néolibérale introduit l'instabilité. Tel est le paradoxe actuel du multilatéralisme depuis 1980. Qu'est alors devenue la peur du chaos tant redouté? Elle a tout simplement changé de sens, mais elle conditionne toujours les décisions : la peur est à présent de manquer la dérégulation car cela signifierait la perte de nouveaux marchés...

Depuis la crise de 2008-2009, face à cette spéculation financière qui a touché la santé économique mondiale, les institutions internationales, et en particulier le FMI, sont enjointes à réguler le marché. Connaissent-elles un retour du balancier ? Ces intentions restent toutefois des vœux pieux. Mais la peur du chaos est toujours présente et se manifeste plutôt face à cette spéculation financière, considérée comme une preuve de la dérégulation des marchés. Or, la finance internationale n'a jamais été régulée par le FMI, au contraire du système monétaire international, conformément aux accords de Bretton Woods, puis ceux de la Jamaïque.

La dérégulation depuis la fin des années 1970 est aussi liée à la flexibilité de l'emploi, à la délocalisation, à l'immigration et a coïncidé avec l'apparition de la précarité qui touche une partie de plus en plus croissante de la population.

Le chômage structurel n'est toujours pas résorbé et la robotisation se développe encore plus. Sur cet aspect, la dérégulation a rompu avec l'idée principale du multilatéralisme qui consistait à viser la prospérité pour tous au nom du bien-être social grâce au plein emploi.

98 C'est une contradiction difficile à résoudre dès lors qu'on s'éloigne des principes fondateurs du multilatéralisme, puisés dans ses origines historiques et dans ses utopies. Est-ce à dire que ce multilatéralisme est désormais daté de nos jours, car il ne reflète plus les enjeux de 1945 ? Parce que le bloc soviétique, constitué peu à peu depuis 1917, a disparu de la scène internationale en 1989, le multilatéralisme ne peut plus être considéré comme l'alternative idéologique, économique, politique, sociale et culturelle. Celui-ci aurait-il besoin d'un reflet du miroir contradictoire pour exister ? Il ne fait nul doute que nous touchons ici du doigt le fondement de l'internationalisme de Wilson et du multilatéralisme de Hull. Certes, on peut faire observer que le système multilatéral a gagné face au communisme. Comme l'a fait remarquer Francis Fukuyama en 1989, dans la revue *The National Interest*, « la fin de l'histoire » est écrite car c'est désormais la victoire de la démocratie libérale. Or, de nombreux débats se concentrent de nos jours sur la notion même de démocratie, sans être libérale ou populaire, comme s'il fallait par conséquent la redéfinir<sup>40</sup>.

D'un excès à un autre, la question sociale a néanmoins disparu vers la fin des années 1970, avec l'introduction des thèses de Von Hayek et de Friedman et, en même temps, le multilatéralisme a perdu son sens social, puisque le bien-être, le troisième pilier, a été réduit par le néo-libéralisme pour le remplacer par l'individualisme. Ainsi, le système multilatéral se retrouve déséquilibré, n'étant plus que sur deux piliers, la défense et l'économie. La recherche de la prospérité pour tous a alors cédé la place à un individualisme exacerbé par la recherche du gain (les traders en fournissent un bon exemple), et apparaît une précarité pour une partie de la population dans nos sociétés, qui semble être devenue un état presque normal.

C'est au tour du néolibéralisme d'atteindre ses limites, comme en 1815-1848, en 1929, en 1973, dates qui correspondent aux grands tournants du libéralisme et du capitalisme. En effet, grâce à la puce, le bénéfice ou le profit augmente encore plus et surtout dans un délai très court. Auparavant, les investissements industriels devenaient rentables qu'après un délai minimum de 4 à 5 ans. Dans ce cas de prospérité immédiate, la consommation est dynamisée et l'excès de

40 Pierre Rosanvallon, *La Contre-Démocratie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essai », 2008 ; *id.*, *La Légitimité démocratique*, Paris, Éditions du Seuil, 2008 ; *id.*, « L'Universalisme démocratique : histoire et problèmes », <<http://www.laviedesidees.fr/L-universalisme-democratique.html>>, 17 décembre 2007.

prospérité s'oriente de plus en plus vers le luxe. De même, ce bénéfice accru se dirige vers les actions à la bourse, la spéculation, la finance.

Toutefois, on constate un divorce s'installant entre ceux qui bénéficient de cette prospérité accrue et ceux qui voient leur pouvoir d'achat baisser, étant donné l'amélioration de la technologie à haute rentabilité qui demande moins de main d'œuvre. De plus, l'augmentation des actions boursières réclame moins de main d'œuvre pour diminuer la part des salaires dans le prix de revient du produit. Or, le chômage structurel ne peut être résorbé dans l'état actuel de l'avancée technologique et la flexibilité de l'emploi est liée à la baisse de salaire qui est fixé désormais en pourcentage du SMIC. Alors que le pouvoir d'achat grimpe pour une partie de la population, il baisse dangereusement pour l'autre partie. Le tout est de savoir qui appartient à la majorité ou à la minorité de la population. Mais, d'une manière générale, cela ne peut favoriser la consommation globale qui finit par devenir celle d'une partie de la population seulement et qui en dépend de plus en plus d'une manière dangereuse. On retrouve le même problème d'une limite ou d'un seuil à la baisse du pouvoir d'achat en 1815-1848, qui est vitale aussi bien pour la population elle-même que pour la marche de l'économie. Quoi qu'on en dise, le marché est dépendant de la consommation et donc de consommateurs solvables dans une proportion la plus large possible et non pas dans une proportion moindre. C'est ce qu'avaient compris les économistes libéraux de l'époque.

Il ne s'agit plus ici de défaillance de l'État comme en 1815-1848 et en 1929 mais de défaillance du marché comme en 1929, 1973, 1987, pour aboutir à la plus récente de 2008-2009 ou encore celle de l'été 2011. Cette « défaillance du marché » devient synonyme de spéculation et non plus de production. Ce marché ne fonctionne plus pour la prospérité pour tous mais pour une partie seulement de la population.

Encore une fois, le marché qui semble être aussi abstrait que la mondialisation est en fait une réalité bien concrète, avec les États, les entreprises, les négociateurs, les bourses et les consommateurs qui tous produisent des règles. Même lorsqu'un État énonce le libre-échange, cela reste une règle à appliquer au marché. Ou encore lorsque les multinationales adoptent une stratégie de conquête de marchés, elles restent dépendantes des règles énoncées par l'État d'origine en particulier au niveau fiscal.

Ici, se situe précisément la crise sociale à venir, que je considère comme étant le troisième choc social à régler de toute urgence, si l'on se rappelle les exemples précédents qui ont à chaque fois fait évoluer le libéralisme et le capitalisme, sans les avoir toutefois reniés.

En effet, le problème est de savoir à présent jusqu'où cette situation sera tolérable du point de vue économique, si ce n'est du point de vue politique et humain car la solvabilité ou le pouvoir d'achat conditionne la consommation

des biens, qui est alimentée par une production continue. La précarité croissante au sein d'une société finit par mettre en lumière l'incapacité d'alimenter l'économie, à cause de l'insolvabilité croissante elle aussi. Nous retrouvons le même contexte explosif sous-jacent de 1815-1848 et de la crise de 1929, qui ont incité à prendre en compte la question sociale dans le cadre de la politique gouvernementale. Il est certain que les altermondialistes l'avaient pressenti puisqu'ils insistaient sur le manque de lien entre le global et le local mais cette crise est rendue plus visible par les récentes manifestations des indignés en Grèce et en Espagne, animées par une jeunesse appauvrie, diplômée, n'ayant pas d'avenir dans la société et réclamant une nouvelle donne en politique. Ces manifestations sont-elles aussi un effet du miroir du printemps arabe de 2011, où la jeunesse suivie par l'ensemble de la population, a réclamé et réclame encore du pain, du travail et la liberté ? Que ce soit au sein des régimes démocratiques ou dictatoriaux, on ne peut nier qu'une grande partie de la population a réagi de la même façon. Les conséquences de la crise de 2009 se sont fait sentir des deux côtés de la Méditerranée car au Proche-Orient aussi prévaut le néolibéralisme. Finalement, la question sociale s'est elle aussi mondialisée ou plutôt multilatéralisée et redevient un enjeu de la stabilité d'une société, comme il l'avait été en 1945.

Quelles seront les réponses à cette troisième crise sociale qui nous pend au nez ? Aboutiront-elles à faire évoluer le multilatéralisme, qui lui-même a été le fruit des réflexions de ces deux crises sociales, vers d'autres horizons ? N'oublions pas que le multilatéralisme s'est éloigné de celui de 1945 dès lors que le bien-être a été effacé par le néolibéralisme depuis la deuxième moitié des années 1970 jusqu'à nos jours. Comme il y a eu les excès du capitalisme industriel en 1815-1848, les excès du libéralisme en 1929, les excès de l'interventionnisme avant 1973, notre temps présent est marqué par les excès du néolibéralisme, qui ont été révélés par la crise de 2009, et qui se font encore sentir.

Quant à l'utilisation du capital, il continue à s'investir dans la technologie mais dans une moindre proportion grâce à la robotisation. De plus, ce capital s'est accru du fait de la baisse importante des impôts sur les revenus les plus élevés, afin de les inciter à investir davantage dans les secteurs économiques, ce qui dans les faits demeure assez relatif.

Après le robot, la puce a aussi favorisé l'essor de la micro-informatique. L'informatique existait déjà mais, cette fois-ci, elle est disponible pour tous et pour tout et, l'internet apparaît dans ce sillage. Les communications prennent alors une autre ampleur et accroissent la rapidité de la circulation des informations, en particulier au niveau des bourses financières et de la mobilité des placements des capitaux. Ne dit-on pas que c'est la révolution technologique de l'informatique qui a contribué à faire disparaître le bloc soviétique, dans la

mesure où elle lui a fait prendre un retard considérable dans la compétition l'opposant aux États-Unis ? On s'achemine doucement vers l'utilisation d'une nouvelle technologie, qui est la nanotechnologie.

La source d'énergie dominante reste le pétrole mais ses réserves diminuent. L'urgence de nos jours est de trouver une nouvelle source d'énergie qui soit capable de soutenir l'économie à l'échelle mondiale et, bien sûr, à moindre coût. Quant au nucléaire, depuis l'accident au Japon en 2011, il est considéré comme trop dangereux à exploiter.

Quant à l'idéologie, le communisme disparaît plus ou moins avec l'implosion du bloc soviétique qui survient après la chute du mur de Berlin en 1989. Ne restent donc en lice de nos jours que le libéralisme et le socialisme.

Par ailleurs, toute cette période, allant de 1945 à nos jours, peut-être considérée comme étant une économie mondiale, dans la mesure où le monde entier est désormais connu et qu'il représente des marchés potentiels formidables. De ce fait, elle coïncide avec la décolonisation, avec la fin de l'économie-monde compartimentée. Là encore, Fernand Braudel nous apporte une belle définition :

L'économie mondiale s'étend à la terre entière ; elle présente, comme disait Sismondi, « le marché de tout l'univers », « le genre humain ou toute cette partie du genre humain qui commerce ensemble et ne forme plus aujourd'hui, en quelque sorte, qu'un seul marché »<sup>41</sup>.

#### La mutation en cours du capitalisme : la multilatéralisation

À la lumière de tous ces éléments liés à l'histoire du capitalisme depuis la Révolution industrielle, comment pourrait-on définir le capitalisme de nos jours lié au multilatéralisme ? De nombreux débats actuels cherchent une nouvelle définition du capitalisme afin de mieux saisir sa mutation. Cela s'avère difficile car la raison principale est que cette mutation produite par le multilatéralisme depuis 1945 n'est pas encore achevée. Quand on passera à un autre système économique et social, il sera dès lors plus facile de le définir précisément. C'est pourquoi ce capitalisme, inscrit dans le cadre multilatéral depuis 1945, est encore dans la phase de la multilatéralisation. Ce concept-ci met en valeur la continuité dans le temps, de 1945 à nos jours, et la diffusion dans l'espace de ce système international, en partant des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest, vers l'Asie, le Pacifique, l'Afrique et plus tard, le monde entier, de la même façon que le libéralisme s'est diffusé au XIX<sup>e</sup> siècle.

La multilatéralisation se présente par conséquent comme un concept né à la fin de la Guerre froide, parce qu'il prend justement en compte la fin de

<sup>41</sup> Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, op. cit., t. III, p. 14.

ce *statu quo* qui ne permettait guère de réflexion critique, sans être soi-même considéré(e) comme appartenant au camp de l'Est ou au camp de l'Ouest. Les avancées, les reculs, les tournants du système multilatéral font partie intégrante de son évolution et rejoignent aussi le processus du capitalisme.

Dans ce cas, quel sera le nouveau pôle dominant : la Chine ? Mais, pour devenir le leader du monde, celle-ci doit proposer un nouveau système international ou un nouvel ordre international. Pour l'instant, elle prône une économie socialiste de marché sans fondement théorique, si ce n'est un bricolage entre le strict régime communiste chinois et l'ouverture totale du marché. Quelle sera la nouvelle source d'énergie : la maîtrise de la fusion nucléaire ou les énergies dites alternatives ? Tout en gérant sa sécurité d'approvisionnement partout dans le monde et, particulièrement en Afrique et en Amérique latine, la Chine occupe la première place dans le secteur des énergies renouvelables, comme la fabrication des panneaux solaires. En effet, le pôle dominant des siècles contemporains a su faire valoir sa suprématie en détenant la principale source d'énergie, le charbon pour la Grande-Bretagne, le pétrole pour les États-Unis. Mais peut-on posséder le soleil et le vent ? En viendra-t-on alors à prendre véritablement en considération la protection de l'environnement, les problèmes liés au réchauffement climatique ? L'échec du Sommet de Copenhague en décembre 2009, entièrement consacré aux mesures à prendre contre le réchauffement climatique, a été imputé en très grande partie aux pays pétroliers et aux plus grandes compagnies pétrolières. Cela signifie que la mutation de source d'énergie ne s'est pas encore produite.

102

Quels seront les nouveaux marchés potentiels : le Tiers-Monde ne sera-t-il plus puisqu'il aura rattrapé son retard économique, comme le montrent actuellement le Brésil et l'Inde, représentants du nouveau Sud ? La Chine occupe une place importante en tant que partenaire commercial ou financier auprès de l'Afrique et de l'Amérique latine. Elle a eu la finesse d'utiliser un argument sensible à l'égard de ces nouveaux pays émergents, à savoir qu'elle aussi a connu la colonisation européenne. Ou bien la galaxie offrira-t-elle de nouveaux marchés avec des nouveaux moyens de transport, avec la fusée, la navette (quoique ce mode vient d'être abandonné), le satellite ou autre ? On passerait alors d'une économie mondiale à une économie spatiale...

Quel sera le nouveau mode de production ? Quelle sera la nouvelle forme d'utilisation du capital ? Quelle sera la nouvelle avancée technologique ? Pour le moment, on parle beaucoup des nanotechnologies et biotechnologies, comme une innovation majeure à tous les niveaux, scientifique ou économique, et qui pourraient avoir des répercussions au niveau de la société. Le fait majeur de cette innovation technologique, que certains considèrent comme la prochaine révolution, est d'introduire l'informatique dans chaque élément existant sur

Terre. Et comment la question sociale sera-t-elle résolue après la troisième crise sociale (à moins qu'elle ne soit résolue à temps) ?

Quel sera le terme qui succèdera à celui de la croissance, qui lui-même avait succédé à celui de seuil ? Le développement durable sera-t-il ce nouveau credo ? Quelles seront les nouvelles « classes » qui émergeront de cette nouvelle société ? Enfin quelle sera la nouvelle idéologie qui accompagnera le tout, pour voir s'affirmer entre-temps les contre-idéologies ?

C'est pourquoi, la Chine a encore beaucoup de chemin à faire pour devenir un pôle dominant du *xxi*<sup>e</sup> siècle. À moins que ce ne soit un des pays émergents du Sud, le Brésil par exemple, qui occupera cette place après un temps de transition assez long ?

Telles sont les caractéristiques méthodologiques d'ensemble à prendre en compte pour saisir l'évolution du capitalisme et, par là même, l'évolution d'un système international car il ne fait que refléter le mouvement de la civilisation. Mais la crise de 2008-2009 laisse en suspens toutes ces questions. Sera-t-elle cause d'un tournant majeur du multilatéralisme dérégulé ? Ce système établi en 1945 serait-il dépassé ou bien faudrait-il le réadapter aux exigences de notre temps présent ? On parle de moraliser le capitalisme financier, de le réguler, de le changer, etc. Mais ce marché est conditionné non plus par les bourses, comme il y a encore deux décennies, mais par les agences de notation qui s'y sont substituées. En effet, ces agences de notation sont censées être indépendantes de l'État, ce qui leur donne du pouvoir mais productif seulement pour la partie de la population qui spéculé sur la faillite ou non de telle entreprise, de telle banque ou de tel État. Ces agences de notation vont-elles concourir à faire prendre un tournant décisif au multilatéralisme, qui devient de plus en plus déséquilibré ? Il est certain que ces agences de notation sont le signe d'un excès du néolibéralisme car elles sont l'expression de la logique d'indépendance par rapport à l'État. Or, ce signe révèle que le néolibéralisme a atteint ses limites car il est devenu contre-productif – la spéculation ne permet pas à l'industrie de prospérer – et il porte aussi préjudice au fonctionnement démocratique en notant à la baisse des États en difficulté économique, certes surendettés, en provoquant parfois des conséquences politiques. Un pas de plus et l'on ne s'étonnera pas de voir l'extrême-droite proliférer, comme un refuge à ce dérèglement de la société où l'individu ne s'y retrouve plus. Cela rappelle malheureusement un scénario déjà vécu...

Le multilatéralisme est dorénavant un chapitre qui s'ajoute à l'histoire du capitalisme dans son évolution d'ensemble, en fonction de nouvelles données technologiques, économiques, sociales, idéologiques, politiques et culturelles, c'est-à-dire en fonction des impératifs du moment à court et long terme.



# Annexes



LES QUATORZE POINTS DE WILSON :  
MESSAGE DU 8 JANVIER 1918

[...] Nous sommes entrés dans cette guerre parce que des violations du droit se sont produites qui nous touchaient au vif, et qui rendaient la vie de notre peuple impossible, à moins qu'elles ne fussent réparées, et que le monde ne fût une fois pour toutes assuré contre leur retour.

Ce que nous exigeons dans cette guerre n'est donc rien de particulier pour nous-mêmes.

Ce que nous voulons, c'est que le monde devienne un lieu sûr où tous puissent vivre, un lieu possible spécialement pour toute nation éprise de la paix, comme la nôtre, pour toute nation qui désire vivre librement de sa vie propre, décider de ses propres institutions, et être sûre d'être traitée en toute justice et loyauté par les autres nations, au lieu d'être exposée à la violence et aux agressions égoïstes de jadis. Tous les peuples du monde sont en effet solidaires dans cet intérêt suprême, et en ce qui nous concerne, nous voyons très clairement qu'à moins que justice ne soit rendue aux autres, elle ne nous sera pas rendue à nous-mêmes.

C'est donc le programme de la paix du monde qui constitue notre programme. Et ce programme, le seul possible selon nous, est le suivant :

1° Des conventions de paix, préparées au grand jour ; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous.

2° Liberté absolue de la navigation sur mer, en dehors des eaux territoriales, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, sauf dans le cas où les mers seraient fermées en tout ou en partie par une action internationale tendant à faire appliquer des accords internationaux.

3° Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien.

4° Échange de garanties suffisantes que les armements de chaque pays seront réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure.

5° Un arrangement librement débattu, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales, basé sur la stricte observation du principe que, dans le règlement de ces questions de souveraineté, les intérêts

des populations en jeu pèseront d'un même poids que les revendications équitables du gouvernement dont le titre sera à définir.

6° Évacuation du territoire russe tout entier et règlement de toutes questions concernant la Russie qui assure la meilleure et la plus libre coopération de toutes les nations du monde, en vue de donner à la Russie toute latitude, sans entrave ni obstacle, de décider, en pleine indépendance, de son propre développement politique et de son organisation nationale ; pour lui assurer un sincère et bienveillant accueil dans la société des nations libres, avec des institutions de son propre choix, et même plus qu'un accueil, l'aide de toute sorte dont elle pourra avoir besoin et qu'elle pourra souhaiter. Le traitement qui sera accordé à la Russie par ses nations sœurs dans les mois à venir sera la pierre de touche de leur bonne volonté, de leur compréhension des besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts, enfin, de leur sympathie intelligente et généreuse.

318

7° Il faut que la Belgique, tout le monde en conviendra, soit évacuée et restaurée, sans aucune tentative pour restreindre la souveraineté dont elle jouit au même titre que toutes les autres nations libres. Aucun autre acte isolé ne saurait servir autant que celui-ci à rendre aux nations leur confiance dans les lois qu'elles ont elles-mêmes établies et fixées, pour régir leurs relations réciproques. Sans cet acte réparateur, toute l'armature du droit international et toute sa valeur seraient ébranlées à jamais.

8° Le territoire français tout entier devra être libéré et les régions envahies devront être restaurées ; le préjudice causé à la France par la Prusse en 1871 en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, préjudice qui a troublé la paix du monde durant près de cinquante ans, devra être réparé afin que la paix puisse de nouveau être assurée dans l'intérêt de tous.

9° Une rectification des frontières italiennes devra être opérée conformément aux données clairement perceptibles du principe des nationalités.

10° Aux peuples de l'Autriche-Hongrie dont nous désirons voir sauvegarder et assurer la place parmi les nations, devra être accordée au plus tôt la possibilité d'un développement autonome.

11° La Roumanie, la Serbie, le Monténégro devront être évacués ; les territoires occupés devront être restaurés ; à la Serbie devra être assuré un libre accès à la mer ; les rapports des États balkaniques entre eux devront être déterminés par un échange amical de vues basé sur des données d'attaches traditionnelles et nationales historiquement établies ; des garanties internationales d'indépendance politique, économique et d'intégrité territoriale seront fournies à ces États.

12° Aux régions turques de l'Empire ottoman actuel devront être garanties la souveraineté et la sécurité ; mais aux autres nations qui sont maintenant sous la domination turque, on devra garantir une sécurité absolue d'existence et la

pleine possibilité de se développer d'une façon autonome, sans être aucunement molestées ; quant aux Dardanelles, elles devront rester ouvertes comme un passage libre pour les navires et le commerce de toutes les nations sous la protection de garanties internationales.

13° Un État polonais indépendant devra être créé, qui comprendra les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises, auxquelles on devra assurer un libre accès à la mer ; leur indépendance politique et économique aussi bien que leur intégrité territoriale devront être garanties par un accord international.

14° Il faut qu'une société des nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États.



## LA CHARTE DE L'ATLANTIQUE (14 AOÛT 1941)

Le Président des États-Unis et M. Churchill, Premier Ministre, représentant le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'étant réunis, croient devoir faire connaître certains principes communs de la politique nationale de leurs pays respectifs sur lesquels ils fondent leurs espoirs d'un avenir meilleur pour le Monde.

*Premièrement*, leurs pays ne recherchent aucune expansion territoriale ou autre.

*Deuxièmement*, ils ne désirent voir aucune modification territoriale qui ne soit conforme aux désirs librement exprimés des populations intéressées.

*Troisièmement*, ils respectent le droit qu'ont tous les peuples de choisir la forme de Gouvernement sous laquelle ils entendent vivre ; et ils désirent voir restituer, à ceux qui en ont été privés par la force, leurs droits souverains.

*Quatrièmement*, ils s'efforceront, tout en respectant comme il se doit leurs obligations existantes, d'assurer, sur un pied d'égalité, à tous les États, grands et petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès et la participation, dans le monde entier, au commerce et aux matières premières indispensables à leur prospérité économique.

*Cinquièmement*, ils désirent faire en sorte que se réalise, dans le domaine économique, la plus entière collaboration entre toutes les nations, afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale.

*Sixièmement*, une fois définitivement détruite la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'établir une paix qui offrira à toutes les nations les moyens de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières et qui assurera à tous les êtres humains de tous les pays la possibilité de vivre durant toute leur existence à l'abri de la crainte et du besoin.

*Septièmement*, une telle paix doit permettre à tous les hommes de parcourir sans entrave les mers et les océans.

*Huitièmement*, ils sont convaincus que toutes les nations du monde, pour des motifs aussi bien réalistes que spirituels, devront finir par renoncer à l'usage de la violence. Puisqu'à l'avenir aucune paix ne saurait être durable tant que les nations qui menacent ou pourraient menacer de commettre des actes d'agression en dehors de leurs frontières continueront à disposer d'armements terrestres,

navals ou aériens, ils sont convaincus qu'en attendant l'institution d'un système permanent de sécurité générale établi sur des bases plus larges, il est essentiel de désarmer ces nations. En outre, ils entendent faciliter et encourager toutes autres mesures pratiques susceptibles d'alléger, pour les peuples pacifiques, le fardeau des armements.

PRÉAMBULE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES  
SIGNÉE À SAN FRANCISCO LE 26 JUIN 1945

Nous, peuples des Nations unies,

**Résolus**

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

**Et à ces fins**

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

**Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins**

en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations unies.



## GLOSSAIRE

**Bilatéralisme** : Accord exclusif entre deux pays. Ce système a longtemps caractérisé les régimes soviétique et nazi ; il a été particulièrement combattu par le département du Trésor des États-Unis en Europe de l'Ouest au lendemain de la guerre. Le risque d'un accord bilatéral est, pour l'un des partenaires, d'être confronté à l'insolvabilité de l'autre. De nos jours, on assiste à une recrudescence d'accords commerciaux bilatéraux en-dehors de l'OMC.

**Coopération régionale (caractérisée soit par la zone, soit par l'association, ou encore par l'accord de libre-échange)** : Elle est plus libérale que l'intégration régionale (voir ci-dessous). La zone de libre-échange ne s'occupe que de la suppression des barrières douanières et de la libre circulation des marchandises entre les pays membres. Pour cela, elle ne cherche pas à unifier les marchés nationaux en un seul, puisque ces pays membres gardent toute leur souveraineté nationale. Le modèle par excellence est l'Association de libre-échange du Nord de l'Amérique (ALENA).

**Coopération internationale** : Mode de relations diplomatiques entre les États au sein d'une organisation internationale, qui préserve leur souveraineté et leurs frontières nationales.

**Intégration régionale (caractérisée par le marché commun ou la communauté)** : Elle vise à intégrer des marchés nationaux pour en former un seul, dans le cadre institutionnel d'une région. Ce mode atteint une homogénéité tant dans les normes adoptées par les pays membres que dans la cohérence de leurs politiques économiques. Cette intégration régionale, en général économique, est particulièrement caractérisée par la concession d'une partie plus ou moins importante de la souveraineté nationale des pays membres. Le modèle par excellence est l'Union européenne (UE).

**Libéralisation** : La libéralisation des échanges vise à les libéraliser dans le sens d'un accroissement du libéralisme. Cela se traduit par une ouverture des échanges encore plus importante grâce à la baisse des tarifs douaniers et des obstacles invisibles.

**Multilatéralisation** : il s'agit d'un concept né pour marquer la fin de la Guerre froide et dépasser les antagonismes idéologiques. Il vise à expliciter le concept de la mondialisation, très critiqué et vague, et par là même à le remplacer. Il précise en effet que le point de départ est le système multilatéral de 1945 à nos jours et que le mot *fin* n'est pas encore écrit. Il introduit aussi la question de l'interaction entre l'institution, l'État et le marché. Enfin, il induit que le capitalisme est en cours de mutation au cours de cette période, puisqu'il se démarque du capitalisme industriel du XIX<sup>e</sup> siècle aux années de la Grande Dépression. Il met aussi en valeur la diffusion dans l'espace de ce système international, en partant des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest, vers l'Asie, le Pacifique, l'Afrique et le monde entier après 1989.

326

**Multilatéralisme (aussi appelé « nouvel ordre économique mondial »)** : N'étant pas une théorie économique, le multilatéralisme est une doctrine construite sur la base d'un équilibre, ou d'une moyenne entre le libéralisme d'Adam Smith et l'interventionnisme de John Keynes. Il a été conçu par Cordell Hull et son équipe après la crise de 1929 et pendant la seconde guerre mondiale, au sein du gouvernement américain de Franklin D. Roosevelt. Il a été mis en place à partir de 1945 et s'appuie sur les institutions multilatérales (internationales, comme l'ONU, l'OMC, le FMI, l'OIT,.... et régionales, comme l'Union européenne, l'Union africaine, le MERCOSUR, l'ASEAN,...). Ces institutions sont définies par des principes moraux : la non-ingérence, la non-discrimination et le respect des droits individuels. Les pays adhérant à ce système international sont liés par l'intérêt mutuel ou la réciprocité, afin de réaliser « l'ordre au-dessus du chaos » sur une base ternaire et égalitaire : la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être.

**Régionalisme** : Qualifie le mouvement qui cherche à organiser institutionnellement un groupe de pays, afin d'obtenir une certaine autonomie dans la gestion de leur région, que ce soit sur le mode de la coopération ou celui de l'intégration.

**Stabilité/stabilisation** : Mot-clé du multilatéralisme et objectif de la politique étrangère des États-Unis après-guerre. La stabilité s'obtient par paliers : la stabilité économique mène à la stabilité sociale puis à la stabilité politique.

**Unilatéralisme** : Il consiste à imposer aux autres pays des règles de jeu qui n'ont pas été négociées au niveau multilatéral (définition proposée par Jean-Marc Siroën, « L'unilatéralisme des États-Unis », *AFRI*, vol. 1, 2000, p. 570-582).

## SOURCES

### SOURCES MANUSCRITES

#### Publiques

Archives nationales des États-Unis, Washington, D.C.

840 6362, Diplomatic Branch: European Coal Organisation, 1945-1947.

RG 469, Records of US Foreign Assistance Agencies (FOA), 1950-1954.

RG 469, Records of the Agency for the International Development, 1953-1956.

RG 40, Records of the Department of Commerce, 1961-1963.

Archives nationales de France, Paris

5AG2, gouvernement de Georges Pompidou, 1971-1973.

86AJ, Jean-René Bernard, conseiller de Georges Pompidou, 1971-1973.

Archives de la Commission de la Communauté européenne, Florence

CEAB, Haute autorité de la CECA, 1952-1957.

Archives de l'Organisation des Nations unies, Genève

European Coal Organisation, 1945-1947.

#### Privées

Archives du Comité d'étude des producteurs de charbon de l'Europe occidentale, Bruxelles  
1952-1958.

Archives de Jean Monnet, fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne

AMF, plan Monnet, 1945-1948.

AMG, plan Schumann, 1947-1950.

AMH, CECA, 1952-1955.

ARM, Robert Marjolin, 1957-1968.

AMK, Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, 1959-1969.

## SOURCES PUBLIÉES

Assemblée générale de l'ONU, *Résolutions adoptées sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire*, rés. n° 3201 (S-VI) : « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », et rés. n° 3202 (S-VI) : « Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », 1<sup>er</sup> mai 1974.

Commission européenne, *Bulletin de la CEE*, Bruxelles, 1959.

CNUCED, « Document de référence sur le traitement spécial et différencié dans le contexte de la mondialisation », New Delhi, 10 décembre 1998.

CNUCED et PNUD, « Développement des capacités pour le commerce en Afrique. Séries sur les négociations commerciales et l'Afrique : n° 3 (supplément) », New York/Genève, Nations unies, 2007, <[unctad.org/fr/docs/ditctncd20066\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/docs/ditctncd20066_fr.pdf)>.

GATT, *Les Travaux du GATT en 1959-1960*, Genève, mai 1960.

—, *Les Travaux du GATT en 1961/62*, Genève, mai 1962.

328

—, *Les Travaux du GATT en 1967/68*, Genève, mai 1969 (qui sont devenus ensuite *Les Rapports annuels* de l'OMC).

Nations unies, *Les Difficultés du multilatéralisme. L'heure du renouvellement*, 1985.

OECE, *Rapport intérimaire de l'OECE sur le programme de relèvement européen*, Paris, le 30 décembre 1948.

OCDE, *Croissance économique, 1960-1970. Perspectives en milieu d'exercice*, Paris, 1966

—, *Activités de l'OCDE. Rapport du Secrétaire général*, 1970, Paris.

UNION AFRICAINE, *Conférence des ministres du commerce de l'UA sur les produits de base*, 21-23 novembre 2005 à Arusha.

UNCTAD, MASHAYEKHI Mina et ITO Taisuke (dir.), *Multilateralism and Regionalism: The New Interface*, United Nations, 2005.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABBAS, Mehdi, « La Cnuced XI : du consensus de Washington au consensus de Sao Paulo ? », *Asymétries*, n° 1, 1<sup>er</sup> trimestre 2005, p. 20-22.
- AMBROSIUS, Llyod E., *Wilsonianism. Woodrow Wilson and his Legacy in American Foreign Relations*, New York, Palgrave McMillan, 2002.
- AMPIAH, Kweku, *The Political and Moral Imperatives of the Bandung Conference of 1955. The reactions of the US, UK and Japan*, Folkestone, Global Oriental, 2007.
- APPY, Christian G., *Cold War Constructions. The Political Culture of the United States Imperialism, 1945-1966*, Cambridge, Massachusetts Press, 2000.
- ARCHIBALD, Gail, *Les États-Unis et l'UNESCO, 1944-1963 : les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
- ARMSTRONG, Philip, GLYN, Andrew et HARRISON, John, *Capitalism since 1945*, Oxford, Basil Blackwell, 1991.
- ARTAUD, Denise, *Les États-Unis et leur arrière-cour*, Paris, Hachette, 1995.
- , *L'Amérique en crise. Roosevelt et le New Deal*, Paris, Armand Colin, 1987.
- , *Les Dettes interalliées. La question des dettes interalliées et la reconstruction de l'Europe (1917-1929)*, Paris, Honoré Champion, 1978.
- ASBEEK, Brusse Wendy, *Tariffs, Trade and European Integration 1947-1957. From Study Group to Common Market*, New York, St Martin's Press, 1997.
- ASKENAZY, Philippe, *Les Décennies aveugles. Emploi et croissance, 1970-2010*, Paris, Éditions du Seuil, 2011.
- ATTAR, Frank, *Le Droit international entre ordre et chaos*, Paris, Hachette, 1994.
- AUDIT, Bernard (dir.), « L'américanisation du droit », vol. 45 d'*Archive de philosophie du droit*, 2001.
- BACOT-DÉCRIAUD, Michèle, BACOT, Paul, COLARD, Daniel et DONNEUR, André (dir.), *Le Multilatéralisme : mythe ou réalité*, Bruxelles, Bruylant, 2008.
- BADIE, Bertrand et DEVIN, Guillaume (dir.), *Le Multilatéralisme : nouvelles formes de l'action internationales*, Paris, La Découverte, 2007.
- BAIROCH, Paul, « Du Tiers-Monde aux Tiers-Mondes. Convergences et clivages », *Population*, vol. 47, n° 6, 1992, p. 1485-1503.
- , *Le Tiers-Monde dans l'impasse. Le démarrage économique du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1992.
- , *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 1997.

- BALDWIN, Richard A., *Economic Statecraft*, Princeton, Princeton University Press, 1985.
- BARBER, William, *Designs within Disorder. Franklin D. Roosevelt, the Economists, and the Shaping of Economic Policy, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- BARIÉTY, Jacques *et al.* (dir.), *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe, 1919-1932*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007.
- BARJOT, Dominique (dir.), *Catching Up America. Productivity Missions and the Diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- et RÉVEILLARD, Christophe (dir.), *L'Américanisation de l'Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle. Mythe et Réalité*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- BARON, Catherine, « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », *Droit et société*, n° 54, 2003, p. 329-349.
- BASLÉ, Maurice, BENHAMOU, Françoise, CHAVANNE, Bernard, GÉLÉDAN, Alain, LÉOBAL, Jean et LIPIETZ, Alain, *Histoire des pensées économiques*, Paris, Dalloz, 1993, t. I, *Les Fondateurs*, t. II, *Les Contemporains*.
- BATTITESLLA, Dario, *Un monde unidimensionnel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- BAYNE, Nicholas et WOOLCOCK, Stephen (dir.), *The New Economic Diplomacy. Decision-making and Negotiations in International Economic Relations*, Hampshire, Ashgate, 2003.
- BAZZOLI, Laure, *L'Économie politique de John R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BEAUD, Michel, DOLLFUS, Olivier, GRATALOUP, Christian, HUGON, Philippe, KÉBABDJIAN, Gérard et LÉVY, Jacques (dir.), *Mondialisation. Les mots et les choses*, Paris, Karthala, 1999.
- BENDER, Thomas (dir.), *Rethinking American History in the Global Age*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 2002.
- BERTRAMS, Kenneth, « Une inspiration tout en contrastes. Le New Deal et l'ancrage transnational des experts du planning, 1933-1943 », *Genèses*, n° 71, juin 2008, p. 64-83.
- BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Complexe, 1996.
- , LOTH, Wilfried et POIDEVIN, Raymond, *Institutions européennes et identités européennes*, Bruxelles, Bruylant, 1998.
- et BOSSUAT, Gérard (dir.), *Europe unie et l'Afrique. De l'idée d'Eurafrrique à la convention de Lomé I*, Bruxelles, Bruylant, 2006.
- BLACK, Stanley W., *A Levite Among the Priests. Edward M. Bernstein and the Origins of the Bretton Woods System*, Boulder, Westview Press, 1991.
- BORDO, Michael D, « The Gold Standard, Bretton Woods and Other Monetary Regimes: A Historical Appraisal », *Federal Reserve Bank of Saint-Louis*, vol. 75, n° 2, mars-avril 1993, p. 123-199.

- , TAYLOR, Alan M. et WILLIAMSON, Jeffrey G., *Globalization in Historical Perspective*, Chicago, The University of Chicago Press, 2003.
- , GOLDIN, Claudia et WHITE, Eugene N. (dir.), *The Defining Moment. The Great Depression and the American Economy in the Twentieth Century*, Chicago, University of Chicago Press, 1998.
- BOSSUAT, Gérard, *Histoire de l'Union européenne. Fondations, élargissement et avenir*, Paris, Belin, 2009.
- BOZO, Frédéric, *La France et l'OTAN. De la Guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991.
- BRANAA, Jean-Éric, *La Constitution américaine et les institutions*, Paris, Ellipses, 2003.
- BRANDS, Henry William, « Woodrow Wilson and the Irony of Fate », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 4, septembre 2004, p. 503-512.
- BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, Armand Colin, t. II, *Les Jeux de l'échange*, 1979, t. III, *Le Temps du monde*, 1986.
- , *Dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.
- BRENDER, Anton et KESSLER, Véronique, « Les échanges courants mondiaux : quinze années de turbulences », *Économie internationale. Revue du CEPPII*, n° 82, 4<sup>e</sup> trimestre 1987, p. 7-30.
- BRENNER, Michael (dir.), *Multilateralism and Western Strategy*, New York, St. Martin's Press, 1995.
- BRESSAND, Albert, « Nord-Sud : cessons d'attendre Godot », *Politique étrangère*, vol. 48, n° 1, 1983, p. 149-161.
- BROWN, William Adams Jr., *The United States and the Restoration of World Trade. An Analysis and Appraisal of the ITO Charter and the General Agreement on Tariffs and Trade*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1950.
- BYERS, Michael et NOLTE, Georg (dir.), *United States Hegemony and the Foundations of International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- CALABRE, Serge, *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective*, Paris, Economica, 1997.
- CALLEO, David P. et ROWLAND, Benjamin M., *America and the World Political Economy. Atlantic Dreams and National Realities*, Bloomington, Indiana University Press, 1973.
- CAMPS, Myriam, *European Unification in the Sixties*, London, McGraw-Hill, 1966.
- CARLIER, Claude et SOUTOU, Georges-Henri (dir.), *Comment faire la paix ?*, Paris, Economica, 2001.
- CAYET, Thomas, *Rationaliser le travail, organiser la production. Le Bureau international du travail et la modernisation économique de l'entre-deux-guerres*, Rennes, PUR, 2010.
- CHALMIN, Philippe, *Le Poivre et l'Or noir. L'extraordinaire épopée des matières premières*, Paris, François Bourin, 2007.

- COHEN, Antonin, « La Constitution européenne. Ordre politique, utopie juridique et Guerre froide », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 119-131.
- COHEN, Samy, *La Résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.
- COLIN, Jean-Pierre, « Vers un nouvel ordre mondial ? », *Politique étrangère*, vol. 55, n° 4, 1990, p. 849-861.
- COLSON, Jean-Philippe, « Le "Groupe des 77" et le problème de l'unité des pays du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, vol. 13, n° 52, 1972, p. 813-830.
- CORBINEAU, Bernard, « Le dialogue euro-arabe, instance du nouvel ordre international (1973-1978) », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 3, 1980, p. 560-598.
- COX, Robert W. (dir.), *The New Realism. Perspectives on Multilateralism and World Order*, New York, St. Martin's Press, 1997.
- CRAVERI, Piero et VARSORI, Antonio (dir.), *L'Italia nelle costruzione europea. Un bilancio storico*, Milano, Franco Angelli, 2009.
- CRUZ, Julio Baquero et MONTERO, Carlos Closa (dir.), *European Integration from Rome to Berlin: 1957-2007. History, Law and Politics*, Brussels, Peter Lang, 2009.
- CURZON, Gérard, *Multilateral Commercial Diplomacy. An Examination of the Impact of the General Agreement on Tariffs and Trade on National Commercial Policies and Techniques*, London, M. Joseph, 1965.
- DABÈNE, Olivier, « L'intégration régionale en Amérique latine : le Mercosur », *Les Études du CERI*, n° 8, novembre 1995, p. 1-47.
- DA COSTA, Isabel, « Les origines de l'État-providence aux États-Unis et l'institutionnalisme de John Commons », contribution au colloque international « État et régulation sociale. Comment poser la cohérence de l'intervention publique ? » organisé par le Centre d'économie de la Sorbonne, équipe Matisse, Paris, 11-13 septembre 2006, <<http://matisse.univ-paris1.fr>>, p. 1-10.
- D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, *L'Afrique au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1993.
- DARWIN, Charles, *L'Origine des espèces*, Paris, Flammarion, 2009.
- DEBLOCK, Christian, « OMC : le déclin irréversible de la réciprocité et du multilatéralisme », *L'Économie politique*, vol. 1, n° 45, 2010, p. 35-54.
- et HAMEL, Bruno, « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques. Pour une alternative sociale*, n° 26, automne 1994-hiver 1995, p. 9-42.
- et TURCOTTE, Sylvain F. (dir.), *Suivre les États-Unis ou prendre une autre voie ? Diplomatie commerciale et dynamiques régionales au temps de la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- DECAUX, Emmanuel (dir.), *Les Nations unies et les Droits de l'homme. Enjeux et défis d'une réforme*, Paris, Pedone, 2006.
- DECORZANT, Yann, « Répondre à la demande sociale et à la demande du marché : les prémisses de la régulation économique dans les années 20 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 107-126.

- , « La Société des Nations et l'apparition d'un nouveau réseau d'expertise économique et financière (1914-1923) », *Critique internationale*, n° 52, 2011/3, p. 35-50.
- DEIBEL, Terry L., *Le Secrétariat de la Société des Nations et l'internationalisme américain, 1919-1924*, Genève, Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, 1972.
- DELMAS-MARTY, Mireille, *Le Relatif et l'Universel*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2004.
- DESTA, Melaku Geboye, *The Law of International Trade in Agricultural products. From GATT 1947 to WTO Agreement on Agriculture*, New York, Kluwer Law International, 2002.
- DEVIN, Guillaume, « Les États-Unis et l'avenir du multilatéralisme », *Cultures et conflits*, vol. 3, n° 51, 2000, p. 157-174.
- DOCKÈS, Pierre, *Le Sucre et les larmes. Bref essai d'histoire et de mondialisation*, Paris, Descartes et Cie, 2009.
- DOSTALER, Gilles, *Le Libéralisme de Hayek*, Paris, La Découverte, 2001.
- DUMOULIN, Michel, European Commission et al. (dir.), *The European Commission 1958-1972. History and Memories*, Luxemburg, Office for Official Publications of the European Communities, 2007.
- DUPUY, René-Jean (dir.), *Le Nouvel Ordre économique international. Aspects commerciaux, technologiques et culturels*, The Hague/Boston/London, Martinus Nijhoff Publishers, 1981.
- DU RÉAU, Élisabeth, *L'Ordre mondial de Versailles à San Francisco, juin 1919-juin 1945*, Paris, PUF, 2007.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Tout Empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
- et KASPI, André, *Histoire des relations internationales de 1919 à nos jours*, Paris, Armand Colin, t. I, 2000, t. II, 2009.
- ECK, Jean-François, *Le Commerce Mondial des produits agricoles au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Eyrolles, 1992.
- ECKES, Alfred E. Jr. et ZEILER, Thomas, *Globalization and the American Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- EICHENGREEN, Barry, *Globalizing Capital. A History of the International Monetary System*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- , *The European Economy since 1945. Coordinated Capitalism and Beyond*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- , et KENEN, Peter B., « L'Organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : un panorama », *Économie internationale. Revue du CEPII*, n° 59, 3<sup>e</sup> trimestre 1994, p. 11-54.
- ÉLIAS, Norbert, *The Civilizing Process. The History of Manners and State Formation and Civilization [1971]*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 2000.

- « Les entreprises face à la mondialisation des marchés », *Les Notes bleues de Bercy*, n° 118, 1<sup>er</sup> septembre 1997.
- « État et politique économique », n° 3 de *L'Année de la régulation. Économie, institutions, pouvoirs*, 1999.
- ETEMAD, Bouda, « Commerce international des céréales au XX<sup>e</sup> siècle et mondialisation », *Économies et société*, vol. 12, n° 27, 2000, p. 163-182.
- EVANS, John W., *The Kennedy Round in American Trade Policy. The Twilight of the GATT?*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.
- FABRY, Véronique, « L'Outre-mer dans les enjeux régionaux », *Pouvoirs*, vol. 2, n° 113, 2005, p. 137-151.
- FEIERTAG, Olivier, « Réguler la mondialisation : Albert Thomas, les débuts du BIT et la crise économique mondiale de 1920-1923 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 127-155.
- FENNEL, Rosemary, *The Common Agricultural Policy. Continuity and Change*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- FERGUSON, Niall, MAIER, Charles S., MANELA, Erez et SARGENT, Daniel J. (dir.), *The Shock of the Global. The 1970s in Perspective*, Cambridge, Harvard University Press, 2010.
- FINLAY, Ronald et O'ROURKE, Kevin, *Power and Plenty. Trade, War and the World economy in the Second Millennium*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- FIORITOS, Orfeo, « Historical Institutionalism in International Relations », *International Organization*, vol. 65, n° 2, printemps 2011, p. 367-399.
- FLAESCH-MOUGIN, Catherine et LEBULLENGER, Joël (dir.), *Regards croisés sur les intégrations régionales : Europe, Amériques, Afrique*, Bruxelles, Bruylant, 2010.
- FLORY, Thiébaud, *Le GATT. Droit international et commerce mondial*, Paris, LGDJ, 1968.
- FOLHEN, Claude, HEFFER, Jean et WEIL, François, *Le Canada et les États-Unis depuis 1770*, Paris, PUF, coll. « Clio », 1997.
- FOUCHER, Michel et ORCIER, Pascal (cartographe), *La Bataille des cartes*, Paris, François Bourin, 2010.
- FOUCOU, Philippe, *La Prééminence du dollar sans le système monétaire international*, Chambourcy, Jasson-Taboureau, 1974.
- FOUQUIN, Michel et GAULIER, Guillaume, « Ouverture, concurrence et multilatéralisme », *La Lettre du CEPII*, n° 184, novembre 1999, p. 1-4.
- FOURASTIÉ, Jean, *Les Trente Glorieuses*, Paris, Fayard, 1979.
- FRIEDEN, Jeffrey A., « Invested interests: The politics of national economic policies in a world of global finance », *International Organization*, vol. 45, n° 4, automne 1991, p. 425-451.
- FRISON-ROCHE, Marie-Anne, *Droit et marché*, Paris, Sirey, 1995.

- GADDIS, John L., *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- GAFFARD, Jean-Luc et PUNZO, Lionello F., « Introduction », *Revue économique*, vol. 46, n° 6, « L'économie hors de l'équilibre », dir. Jean-Luc Gaffard et Lionello F. Punzo, novembre 1995, p. 1383-1389.
- GALBRAITH, John K., *La Crise économique de 1929*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque », 1988.
- GARDNER, Richard, *Sterling-Dollar Diplomacy. Anglo-American Collaboration in the Reconstruction of Multilateral Trade*, Oxford, Clarendon Press, 1956.
- GAUVIGNAUD-FONTAINE, Geneviève, *Considérations économiques chrétiennes de saint Paul aux temps actuels*, Paris, Bibliothèque de l'Histoire, 2009.
- GEIGER, Till et KENNEDY, Dennis (dir.), *Regional Trade Blocs, Multilateralism and the GATT. Complementary Paths to Free Trade?*, London, Pinter, 1996.
- GERBET, Pierre, *La Construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1983.
- , MOUTON, Marie-Renée et GHÉBALI, Victor-Yves, *Le Rêve d'un ordre mondial de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, 1996.
- GEYER, Michael et BRIGHT, Richard, « World history in the Global Age », *The American Historical Review*, vol. 100, n° 4, octobre 1995, p. 1034-1060.
- GILPIN, Robert, *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987.
- GIRAUD, Pierre-Noël, *La Mondialisation. Émergences et fragmentation*, Auxerre, Sciences humaines, 2008.
- GLENDON, Mary Ann, *A World Made New. Eleanor Roosevelt and the Universal Declaration of Human Rights*, New York, Random House, 2001.
- GONIDEC, Pierre-François, *Les Organisations internationales africaines. Étude comparative*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- GRATALOUP, Christian, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2007.
- GRAZ, Jean-Christophe, *Aux sources de l'OMC. La Charte de La Havane, 1941-1950*, Genève, Droz, 1999.
- GREENSTEIN, Rosalind et FRANK, Robert (dir.), *Gouvernance et identités en Europe*, Bruxelles, Bruylant, 2004.
- GREWE, Wilhelm, *The Epochs of International Law*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 2000.
- GRIFFITHS, Richard T., *À la découverte de l'OECE*, Paris, OCDE, 1997.
- GRUZINSKI, Serge, *La Pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999.
- , *Les Quatre Parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004.

- GUÉRY, Alain, « Propriété, droit et institution dans l'institutionnalisme américain », *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, « Lectures de John R. Commons », 2001/2-3, p. 9-38.
- GUESNERIE, Roger, *L'Économie de marché*, Paris, Flammarion, 1996.
- GUITARD, Odette, *Bandung et le réveil des peuples colonisés*, Paris, PUF, 1976.
- HAFTENDORN, Helga, SOUTOU, Georges-Henri, SZABO, Stephen F. et WELLS, Samuel F. Jr (dir.), *The Strategic Triangle. France, Germany and the United States in the Shaping of the New Europe*, Baltimore/Washington D.C., The John Hopkins University Press/ Woodrow Wilson Center Press, 2006.
- HALPÉRIN, Jean-Louis, *Profils des mondialisations du droit*, Paris, Dalloz, 2009.
- HANHIMÄKI, Jussi M., « Global Visions and Parochial Politics: The Present Dilemma of the American Century », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 4, septembre 2003, p. 423-447.
- HATAWAY, Dale E., *Agriculture and the GATT. Rewriting the Rules*, Washington D.C., Institute for International Economics, 1987.
- HAWKINS, Stephen, *Une brève histoire du temps. Du Big Bang aux trous noirs*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1989.
- HEFFER, Jean, *La Grande Dépression. Les États-Unis en crise (1929-1933)*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1991.
- HETTENE, Björn et al. (dir.), *Development Options in Europe*, Gothenburg, Gothenburg University, 1988.
- HEYDE, Veronika, « Discussions américaines concernant l'Europe de l'après-guerre (1940-1944) », *Les Cahiers IRICE*, n° 1, 2008, p. 49-62.
- HODGSON, Geoffrey M., « What is the Essence of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 317-329.
- , « Darwinism and Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, mars 2003, p. 85-97.
- , « John R. Commons and the Foundations of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 3, septembre 2003, p. 317-329.
- HOFFMAN, Stanley, *Le Dilemme américain. Suprématie ou ordre mondial*, Paris, Economica, 1982.
- HOGAN, Michael J., « "The Next Big Thing": The Future of Diplomatic History in a Global Age », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 1, janvier 2004, p. 1-21.
- HOLLY, Daniel, *Les Nations unies et la mondialisation. Pour une économie politique des organisations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- HUDEEC, Robert E., *The GATT Legal System and World Trade Diplomacy*, New York/ Washington/London, Praeger Publishers, 1975.
- HUECK, Ingo J., « The Discipline of the History of International Law: New Trends and Methods on the History of International Law », *Journal of the History of International Law*, vol. 3, n° 2, 2001, p. 267-285.

- HUGON, Philippe (dir.), *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003.
- HULL, Cordell, *Peace and War. United States Foreign Policy, 1931-1941*, Washington D.C., Department of State (publication n° 1853), 1943.
- , *The Memoirs of Cordell Hull*, New York, Macmillan Company, 1948, 2 vol.
- IKENBERRY, G. John, *After Victory. Institutions, Strategic Restraint, and the Rebuilding of Order after Major Wars*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2001.
- IRIYE, Akira, *Global Community. The Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World*, Berkeley, University of California Press, 2002.
- ISLA, Anne, « Pour une économie institutionnelle et organisationnelle du droit : la gouvernance dans l'Union européenne », *Droit et société*, n° 54, 2003/2, p. 353-375.
- JABKO, Nicolas, *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie impossible*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- JACKSON, John H., *The World Trading System. Law and Policy of International Economic Relations*, London, MIT Press, 1998.
- JAMES, Harold, *The Roman Predicament. How the Rules of International Order create the Politics of Empire*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
- , *International Monetary Cooperation since Bretton Woods*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- JOLY, Marc, *Le Mythe Jean Monnet. Contribution à une sociologie historique de la construction européenne*, Paris, Éditions du CNRS, 2007.
- KAPLAN, Amy et PEASE, Donald E. (dir.), *Cultures of United States Imperialism*, Durham, Duke University Press, 1993.
- KASPI, André, *Franklin Roosevelt*, Paris, Fayard, 2009.
- KAZANCIGIL, Ali, *La Gouvernance : pour ou contre le politique ?*, Paris, Armand Colin, 2010.
- KÉBADJIAN, Gérard, *Les Théories de l'économie politique internationale*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- KENEN, Peter B., *Financing Adjustment and the International Monetary Fund*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1986.
- KENNEDY, Ross A., « Woodrow Wilson, World War I, and an American Conception of National Security », *Diplomatic History*, vol. 25, n° 1, hiver 2001, p. 1-31.
- KEOHANE, Robert O., *International Institutions and State Power. Essays in International Relations Theory*, Boulder/San Francisco/London, Westview Press, 1989.
- , « Multilateralism: an agenda for research », *International Journal*, vol. 45, n° 4, automne 1990, p. 731-764.
- KEYNES, John Maynard, *Essai sur la monnaie et l'économie*, Paris, Payot, 1971.
- KIM, Cae One, *La CEE dans les relations commerciales internationales*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1971.
- KINDLEBERGER, Charles, *La Grande Crise mondiale, 1929-1939*, Paris, Economica, 1988.

- KOSKENNIEMI, Martti, *From Apology to Utopia. The Structure of International Law Agreement*, Helsinki, Lakimiersliiton Kustannus, 1989.
- , *La Politique du droit international*, Paris, Pedone, 2007.
- KOTT, Sandrine, « Une “communauté épistémique” du social ? Experts de l’OIT et internationalisation des politiques sociales dans l’entre-deux-guerres », *Genèses*, n° 71, « Actions sociales transnationales », dir. Sandrine Kott et Kenneth Bertrams, juin 2008, p. 26-46.
- , « Par-delà la Guerre froide : les organisations internationales et les circulations Est-Ouest (1947-1973), *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 109, « Le bloc de l’Est en question », dir. Justine Faure et Sandrine Kott, 2011/1, p. 143-154.
- KRUGMAN, Paul R., *La Mondialisation n’est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*, Paris, La Découverte, 2000.
- KUEHL, Warren F. et DUNN, Lynne K., *Keeping the Covenant. American Internationalists and the League of Nations, 1920-1939*, Kent, The Kent State University Press, 1997.
- LABBE, Marie-Hélène (dir.), *De l’arme économique*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1987.
- LAFAY, Gérard, « La compétitivité européenne face au durcissement de la concurrence internationale », *Revue économique*, vol. 46, n° 3, mai 1995, p. 679-689.
- LAGADEC, Olivier, *Le FMI dans tous ses États*, Paris, Hatier, 1993.
- LAGRANGE, Evelyne, *La Représentation institutionnelle dans l’ordre international. Une contribution à la théorie morale des organisations internationales*, The Hague/London/ New York, Kluwer Law International, 2002.
- LAÏDI, Zaki, *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- LATREILLE, Thierry, « Les programmes de stabilité en Europe », *La Lettre de l’OFCE*, Paris, n° 214, 25 janvier 2002, p. 1-4.
- LAUGHLAND, John, *Le Tribunal pénal international, gardien du nouvel ordre mondial*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2003.
- LAURENS, Henry, *L’Empire et ses ennemis. La question impériale dans l’histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 2009.
- LEBEN, Charles, « Un nouveau bilan des théories et réalités du droit international : le cours général de Pierre-Marie Dupuy (RCADI, t. 297, 2002) », *Revue générale de droit international public*, vol. 109, n° 1, 2005, p. 75-100.
- LEBOUTTE, René, *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2008.
- LEFFLER, Melvyn, *A Preponderance of Power, National Security. The Truman Administration and the Cold War*, Stanford, Stanford University Press, 1992.
- , « 9/11 and American Foreign Policy », *Diplomatic History*, vol. 29, n° 3, juin 2005, p. 395-413.
- LEGRO, Jeffrey W., « Whence American Internationalism », *International Organization*, vol. 54, n° 2, printemps 2000, p. 253-289.

- LEMESLE, Raymond-Marin, *La Convention de Lomé : principaux objectifs et exemples d'actions, 1975-1995. 20<sup>e</sup> anniversaire de la coopération Union européenne-États ACP*, Paris, CHEAM, 1995.
- LENAIN, Patrick, *Le FMI*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- LETTERON, Roseline, « L'universalité des droits de l'homme : apparences et réalités, l'idéologie des droits de l'homme en France et aux États-Unis », *AFRI*, Centre Thucydide, 2001, <<http://www.afri-ct.org>>.
- LOCHAK, Danièle, *Les Droits de l'homme*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2002.
- LORTIE, Pierre, *Economic Integration and the Law of GATT*, New York, Praeger Publishers, 1975.
- LOTH, Wilfried, *Experiencing Europe. 50 Years of European Construction, 1957-2007*, Baden-Baden, Nomos, 2009.
- LUDLOW, Piers, *Dealing with Britain. The Six and the First UK Application to the EEC*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- LUNDESTAD, Geir, «*Empire*» by *Integration*, Oxford/New York, Oxford University Press, 1998.
- MACMILLAN, Margaret, *Les Artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clémenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès, 2006.
- MAIER, Charles S., *In search of stability. Explorations in Historical Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- , *Among Empires. American Ascendancy and its Predecessors*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.
- MANIGAT, Mirlande, « Les pays du Tiers-Monde et la réforme du système monétaire international », *Revue française de science politique*, vol. 24, n° 3, 1974, p. 500-525.
- MANNHEIM, Karl, *Idéologie et Utopie*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2006.
- MARCHISIO, Sergio et DI BLASE, Antoinetta, *L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, Genève, Georg, 1986.
- MARJOLIN, Robert, *Le Travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, Paris, Robert Laffont, 1986.
- MATHIEU, Catherine et STERDYNIK, Henri, « Vers un nouveau Bretton Woods », *La Lettre de l'OFCE*, n° 303, 5 décembre 2008.
- MATOUK, Jean, *Mondialisation, Altermondialisation*, Toulouse, Éditions Milan, coll. « Les essentiels », 2005.
- MATUSOW, Allen J., « Feature Review, Richard Nixon and the Failed War Against the Trading World », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 5, novembre 2003, p. 767-772.
- MAURICE, Bertrand, *L'ONU*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2003.
- MAYER, Pierre, *La Métamorphose. Essai sur le bilatéralisme et le multilatéralisme*, Paris, Economica, coll. « IFRI », 1983.

- McKEOWN, Timothy, « How U.S. Decision-Makers Assessed their Control of Multilateral Organizations, 1957-1982 », *International Organization*, vol. 4, n° 3, 2009, p. 269-291.
- MEDEIROS, Marcelo de A., *La Genèse du MERCOSUR*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- MELANDRI Pierre, *La Politique extérieure des États-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, PUF, 1982.
- et VAÏSSE, Justin, *L'Empire du milieu. Les États-Unis et le monde depuis la fin de la Guerre froide*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- et RICARD, Serge (dir.), *Les États-Unis entre uni- et multilatéralisme : de Woodrow Wilson à George W. Bush*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- MELCHIONNI, Maria Grazia, *La Genèse des Traités de Rome*, Paris, Economica, 2007.
- MILHAUD, Edgar, *L'Organisation économique de la paix*, Paris, Hachette/Académie du droit international, 1928.
- MILHAUPT, Curtis J. et PISTOR, Katharina, *Law and Capitalism. What Corporate Crises reveal about Legal Systems and Economic Development around the World*, Chicago, The University of Chicago Press, 2010.
- MILWARD, Alan, *The Reconstruction of Western Europe, 1945-1951*, London, Methuen and Co, 1984.
- , *The European Rescue of the Nation-State*, London, Routledge, 1992.
- , *Politics and Economics in the History of the European Union*, London/New York, Routledge, 2005.
- MORAVCSIK, Andrew, « Général De Gaulle between Grain and Grandeur: the Political Economy of French EC, 1958-1970 », *Journal of Cold War Studies*, vol. 2, n° 2, printemps 2000, p 3-43.
- MOREAU-DEFARGES, Philippe, *L'Ordre mondial*, Paris, Armand Colin, 2003.
- , « Le multilatéralisme et la fin de l'Histoire », *Politique étrangère*, n° 3, 2004, p. 575-585.
- , « Questions mondiales : retour du multilatéralisme ou retour des nations ? », dans Thierry de Montbrial et Philippe Moreau-Defarges, *RAMSES 2008*, Paris, Dunod, 2007, p. 37-43.
- MORELL, James, *The Future of the Dollar and the World Reserve System*, London, Butterworths, 1981.
- MORIN, Edgar, *La Voie. Pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Fayard, 2011.
- MOUTON, Claude et CHALMIN, Pierre, *Matières premières et échanges internationaux*, Paris, Economica, 1983.
- NALLET, Henri et VÉDRINE, Hubert (avec la collaboration de Patrick Lefas, Denis Terfen et Sébastien Turcat), « Multilatéralisme : une réforme possible », *Les Notes de la fondation Jean-Jaurès*, n° 43, septembre 2004.
- NAY, Olivier et PETITEVILLE, Frank (dir.), « Le changement dans les organisations internationales », n° 52 de *Critique internationale*, 2011/3.

- NEHMÉ, Claude, *Le GATT et les grands accords commerciaux mondiaux*, Paris, Éditions d'Organisation, 1994.
- NEHRING, Holger, « "Westernization": A New Paradigm for Interpreting West European History in a Cold War Context », *Cold War History*, vol. 4, n° 2, janvier 2004, p. 175-191.
- NINKOVICH, Frank A., *The Wilsonian Century. US Foreign Policy since 1900*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999.
- , *Global Dawn. The Cultural Foundations of American Internationalism, 1865-1890*, Cambridge, Harvard University Press, 2009.
- NOËL, Gilbert, « La Politique agricole commune (PAC). Rupture et continuité dans l'histoire de l'Europe rurale », *Histoire et sociétés rurales*, n° 8, 2<sup>nd</sup> semestre 1997, p. 121-145.
- NORTH, Douglas, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- NYE, Joseph Jr., *Bound to Lead. The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1991.
- O'BRIEN, Robert et WILLIAMS, Marc, *Global Political Economy. Evolution and Dynamics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- ODELL, John S., *US International Monetary Policy. Markets, Power and Ideas as Sources of Change*, Princeton, Princeton University Press, 1982.
- O'ROURKE, Kevin H. et WILLIAMSON, Jeffrey G., « When did Globalization Begin? », *European Review of Economic History*, vol. 6, n° 1, 2002, p. 23-50.
- PAINTER, David S. et LEFFLER, Melvyn P. (dir.), *Origins of the Cold War. An International History*, London, Routledge, 1994.
- PATRICK, Stewart, *Best Laid Plans. The Origins of American Multilateralism and the Dawn of the Cold War*, Boulder, Rowman & Littlefield Publishers, 2008.
- PERRON, Régine, *Le Marché du charbon, un enjeu entre les Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.
- , *The Stability of Europe. The Common Market: Towards European Integration of Industrial and Financial Markets? (1958-1968)*, Paris, PUPS, 2004.
- et THIEMEYER, Guido (dir.), *Multilateralism and the « Trente Glorieuses ». The Influence of the Institutions in Economic Growth*, Neuchâtel, Alphil, 2011.
- PETITEVILLE, Franck, « L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l'OMC », *Critique internationale*, n° 22, 2004/1, p. 63-76.
- PIETTRE, André, *Monnaie et économie internationale du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Cujas, 1971.
- POUGHON, Jean-Michel, *Histoire doctrinale de l'échange*, Paris, LGDJ, 1987.
- PRATT, Julius W., *Cordell Hull: 1933-1944*, New York, Cooper Square, 1964, vol. 1 et 2.

- PREEG, Ernest H., *The American Challenge in World Trade. U.S. Interests in the GATT Multilateral Trading System*, Washington D.C., Center for Strategic and International Studies, 1989.
- RAINELLI, Michel, *L'Organisation mondiale du commerce*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996.
- RAUSTIALA, Kal, « Rethinking the Sovereignty Debate in International Economic Law », *Journal of International Economic Law*, vol. 6, n° 4, 2003, p. 841-878.
- REMICHE, Bernard et RUIZ-FABRI, Hélène, *Le Commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.
- RENOUVIN, Pierre et DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964.
- RICŒUR, Paul, *L'Idéologie et l'Utopie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 1997.
- RUGGIE, John G., « International Regimes, Transactions, and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order », *International Organization*, vol. 36, n° 2, printemps 1982, p. 379-415.
- , *Multilateralism Matters. The Theory and Praxis of an Institutional Form*, New York, Columbia University Press, 1993.
- , *Winning the Peace. America and World Order in the New Era*, New York, Columbia University Press, 1996.
- , *Constructing the World Polity. Essays on International Institutionalization*, London, Routledge, 1998.
- RUTHERFORD, Malcolm et SAMUELS, Warren J. (dir.), *Classics in Institutional Economics. The Founders: 1890-1945*, London, Pickering and Chatto, 1997, vol. 1.
- , « Institutionalism between the Wars », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 291-303.
- SACRISTE, Guillaume et VAUCHEZ, Antoine, « Les "bons offices" du droit international : la constitution d'une autorité non politique dans le concert diplomatique des années 1920 », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 101-117.
- SAPIR, Jacques, *Le Nouveau XXI<sup>e</sup> siècle. Du siècle « américain » au retour des nations*, Paris, Éditions du Seuil, 2008.
- SCHIAVONE, Aldo, *Ius. L'invention du droit en Occident*, Paris, Belin, coll. « L'Antiquité au présent », 2009.
- SCHLESINGER, Arthur C., *Act of Creation. The Founding of the United Nations. A Study of Superpowers, Secret Agents, Wartime Allies and Enemies and their Quest for a Peaceful World*, Boulder, Westview Press, 2003.
- SCHOTT, Jeffrey J., « United States Policies toward the GATT: Past, Present, Prospective », dans Rode Reinhard (dir.), *GATT and Conflict Management*, Boulder, Westview Press, 1990.
- SCHIRMANN, Sylvain, *Crise, coopération économique et financière entre États européens, 1929-1933*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2000.

- SIROËN Jean-Marc, *La Régionalisation de l'économie mondiale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- , « L'OMC face à la crise des négociations multilatérales », *Les Études du CERI*, n° 160, 2009.
- SMITH, Tony, « New Bottles for New Wine: A Pericentric Framework for the Study of the Cold War », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 567-591.
- SMOUTS, Marie-Claude, *Les Organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.
- , « L'organisation internationale, rose des vents dans l'espace cardinal », *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 6, 1986, p. 752-766.
- La Société des Nations : rétrospective / The League of Nations in Retrospect*, Berlin, Walter de Gruyter, 1983.
- SOULÉ-KOHNDOU, Folashadé Ayodélé, *Puissances émergentes et multilatéralisme : le cas de l'Afrique du Sud (1999-2008). Analyse d'une stratégie d'une puissance émergente*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- SOUTOU, Georges-Henri, *La Guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001.
- et DU BOIS, Pierre (dir.), *Relations internationales*, n° 123, « Les mondialisations I », 2005/3, et n° 124, « Les mondialisations II », 2005/4.
- SPITAELS, Guy, *Chroniques impies. Défaillances du multilatéralisme et retour des grands États*, Bruxelles, Luc Pire, 2009.
- STEWART, Terence P. (dir.), *The GATT, Uruguay Round, a Negotiating History*, Deventer/ Boston, Kluwer Law/Taxation Publishers, 1993, vol. 1.
- STOKMAN, Frans N., *Roll Calls and Sponsorship. A Methodological Analysis of Third World Group Formation in the United Nations*, Leyden, A. W. Stijhoff, 1977.
- STRANGE, Susan, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- SUPIOT, Alain, *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.
- , *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.
- TAGLIONI, François, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 225, janvier-mars 2004, p. 53-74.
- TORRE-SCHAUB, Marthe, *Essai sur la construction juridique de la catégorie de marché*, Paris, LGDJ, 2002.
- TOUSCOZ, Jean, « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers-Monde : les conditions d'un échange égal », *Tiers-Monde*, vol. 17, n° 66, 1976, p. 539-560.
- TRAZ, Robert de, *L'Esprit de Genève, 1884-1951*, Paris, L'Âge d'homme, 1995.
- URBAN, André, *Les États-Unis face au Tiers-Monde à l'ONU de 1953 à 1960*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- VAN DER WEE, Herman, *Histoire économique mondiale, 1945-1990*, Louvain-la-Neuve, Academia Duculot, 1990.
- VARSORI, ANTONIO, *Alle origini del presente. L'Europa occidentale nella crisi degli anni Settanta*, Milano, Franco Angeli, 2007.
- VAUGHAN-WHITEHEAD, Daniel, *EU Enlargement Versus Social Europe. The Uncertain Future of the European Social Model*, Cheltenham, Edward Elgar, 2003.
- VÉDRINE, Hubert, *Le Temps des chimères, 2003-2009*, Paris, Fayard, 2009.
- VENTURA, Deisy, *Les Asymétries entre le Mercosur et l'Union européenne. Les enjeux d'une association interrégionale*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- WALL, Irwin M., « Les accords Blum-Byrnes. La modernisation de la France et la Guerre froide », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 13, n° 1, 1987, p. 45-62.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modern World-System*, t. I, *Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, New York/London, Academic Press, 1974 ; t. II, *Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600-1750*, New York, Academic Press, 1981 ; t. III, *The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy, 1730-1840s*, San Diego, Academic Press, 1989.
- , *L'Universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence*, Paris, Demopolis, 2008.
- WARNIER, Jean-Pierre, *La Mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1999.
- WERNER, Michael et ZIMMERMANN, Bénédicte, « Penser l'histoire croisée, entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, janvier-février 2003, p. 7-36.
- WESTAD, Odd Arne, « The New International History of the Cold War. Three (Possible) paradigms », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 551-565.
- , *The Global Cold War. Third World Interventions and the Making of Our Times*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- WILLIAMS, Marc, *Third World Cooperation. The Group of 77 in UNCTAD*, London/ New York, Pinter Publishers/St. Martin's Press, 1991.
- WILLIAMS, Raymond, *Culture et matérialisme*, Paris/Luxembourg, Les Prairies Ordinaires/Lux, 2009.
- WILKINSON, Rorden, *Multilateralism and the World Trade Organization. The Architecture and Extension of International Trade Regulation*, London/New York, Routledge, 2000.
- WINAND, Pascaline et PHILIPPART, Eric (dir.), *Ever closer partnership. Policy-making in US-EU Relations*, Bruxelles, Peter Lang, 2001.
- ZAPPALÀ, Salvatore, *La Justice pénale internationale*, Paris, Montchrestien, Paris, 2007.
- ZORGBIBE, Charles, *Wilson. Un croisé à la Maison Blanche*, Paris, PUF, 1998.

## INDEX DES NOMS PROPRES

- A** \_\_\_\_\_  
 Allende, Salvador 262  
 Arias, Óscar 273
- B** \_\_\_\_\_  
 Bismarck, Otto von 118  
 Brandt, Willy 230  
 Bush, Georges Walker 16, 187, 200, 271, 303, 312
- C** \_\_\_\_\_  
 Cassin, René 180-181  
 Castro, Fidel 249, 261-262  
 Cervantes Saavedra, Miguel de 112  
 Chang Peng, Chung 180  
 Churchill, Winston 58, 62-63, 65-66, 121, 131, 321
- D** \_\_\_\_\_  
 Darwin, Charles 116-117  
 Delors, Jacques 231
- E** \_\_\_\_\_  
 Eisenhower, Dwight David 13-14, 34, 175, 213, 301, 303  
 Érasme 111
- F** \_\_\_\_\_  
 Fourastié, Jean 89, 215  
 Friedman, Milton 80, 93, 98, 160, 166
- G** \_\_\_\_\_  
 Gaulle, Charles de 207, 222  
 Giscard d'Estaing, Valéry 172, 230
- H** \_\_\_\_\_  
 Hayek, Friedrich August von 93, 98  
 Hitler, Adolf 59, 62-64, 86, 160, 292  
 Hobbes, Thomas 111, 302  
 Houphouët-Boigny, Félix 249  
 Hull, Cordell 33, 41-42, 48, 50, 53-67, 71-72, 74, 80, 84, 98, 119, 121, 123-124, 130, 163, 289, 291, 300, 326  
 Humphrey, John 180
- J** \_\_\_\_\_  
 Johnson, Lyndon Baines 13
- K** \_\_\_\_\_  
 Kennedy, John Fitzgerald 13, 18, 34, 43, 45, 47, 73, 150, 203, 220-222, 255, 260, 300, 305  
 Keynes, John Maynard 52-53, 60, 83, 85, 87, 90, 93, 119-121, 123, 160-162, 291, 293, 312, 326
- L** \_\_\_\_\_  
 Lénine (Vladimir Illitch Ouliannov, dit) 289  
 Locke, John 111, 290  
 Lorenzetti, Ambrosio 112
- M** \_\_\_\_\_  
 Malik, Charles 180  
 Mannheim, Karl 292  
 Mao, Zedong 241, 251  
 Marjolin, Robert 214, 219  
 Marx, Karl 108, 295  
 Messersmith, George S. 59  
 Mill, John Stuart 113-115  
 Minh, Ho Chi 251  
 Monnet, Jean 34, 204, 210-211, 214, 216, 219

- Montesquieu, Charles-Louis de Secondat 110, 113, 287, 290-291, 294, 302
- More, Thomas 112
- Mussolini, Benito 47, 52, 159
- N** \_\_\_\_\_
- Nehru, Jawaharlal 248, 305
- Nixon, Richard 166-167, 256, 265, 267, 300, 305
- N'Krumah, Kwame 278
- O** \_\_\_\_\_
- Obama, Barack 16-17, 45, 175, 300
- P** \_\_\_\_\_
- Pasvolsky, Leo 59, 130
- Pompidou, Georges 34, 151, 230, 305
- R** \_\_\_\_\_
- Reagan, Ronald 92, 95-96, 168, 187, 189, 267-268, 301
- Ricardo, David 61
- Ricœur, Paul 288, 298
- Roosevelt, Eleanor 180, 182
- Roosevelt, Franklin Delano 33, 41, 50, 55-68, 86-87, 119, 121, 123, 130-131, 142, 145, 163, 182, 289, 291-292, 300, 310, 326
- Rousseau, Jean-Jacques 110-111, 302
- S** \_\_\_\_\_
- Say, Jean-Baptiste 113-114, 116
- Schmidt, Helmut 230
- Schumpeter, Joseph 295
- Scott, Brown James 49
- Senghor, Léopold Sédar 245, 249
- Sismondi, Jean-Charles 101, 113, 115
- Staline, Joseph 46, 63, 131-132, 134, 206, 241, 291
- T** \_\_\_\_\_
- Thatcher, Margaret 92, 227
- Tito (Josip Broz, dit) 248
- Truman, Harry S. 34, 73, 130, 145, 199-200
- V** \_\_\_\_\_
- Veblen, Thomas 115
- W** \_\_\_\_\_
- Washington, George 34, 42, 47, 65, 131, 141, 143, 146, 149, 152, 164, 170, 174, 205-207, 211, 221, 240, 253
- Weber, Max 298
- Welles, Summer 59, 65-66, 130
- White, Harry D. 160-161
- Wilson, Woodrow 16, 33, 41, 43-51, 53-54, 56-58, 60, 63, 68, 71, 84, 98, 120, 288-289

## INDEX DES INSTITUTIONS ET ACCORDS

### A

- Accords de Bretton Woods 14, 20, 39, 53, 59, 72, 74-75, 80, 90, 97, 129, 140, 143, 162, 164, 166-167, 170, 175-176
- Accords de la Jamaïque 90, 97, 164, 167, 170, 172-174, 177
- Accords de l'OMC 152, 154, 193, 276, 306
- Acte final de la conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi 143, 252-253
- Agricultural Adjustment Administration (AAA) 55
- Assemblée générale de l'ONU 17, 132-133, 137, 181, 183-185, 189, 191, 193, 246, 255, 257-259, 262
- Association de libre-échange des Amériques (ALACA) 272
- Association de libre-échange nord-américaine (ALENA) 272, 281-282, 312, 349
- Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) 12, 107, 251, 278-279, 282, 312
- Association européenne de libre-échange (AELE) 14, 198, 203, 219-220, 224, 226-227, 229-230, 282
- Association latino-américaine de libre-échange (ALALC) 250, 282

### B

- Banque africaine de développement 250
- Banque centrale africaine 277
- Banque centrale européenne (BCE) 232
- Banque du Sud 107, 274
- Banque fédérale de réserve 81, 164, 167

- Banque internationale de reconstruction et de développement 14, 59, 72, 107, 162-163
- Banque mondiale 72, 90, 107, 134, 162, 167-169, 171, 192, 227, 243, 265, 274
- BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) 178
- BRICS (Brésil + Afrique du Sud) 172, 178, 184, 204, 266
- Bureau international du travail (BIT) 11, 49, 51-53, 58

### C

- Caribbean Community and Common Market (CARICOM) 250, 273, 281-282
- Caribbean Free Trade Association (CARIFTA) 250
- Charte d'Alger 257-265, 268-269, 273, 277
- Charte de La Havane 143-145
- Charte de l'Atlantique 33, 39, 46, 58, 62-64, 68, 74, 92, 108, 121, 129, 131-134, 141-142, 159-160, 163, 237, 240, 291-292
- Charte de San Francisco 130, 323
- Charte des droits et devoirs économiques des États 262
- Charte des Nations unies  
voir Charte de San Francisco 74, 75, 92, 105, 111, 121, 129-131, 133, 144, 180, 182, 184, 193, 206, 208-210, 218-219, 232, 239, 240-242, 244-246, 248-249, 259, 263, 272, 277, 323
- Commission des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 179-180, 182
- Communauté des États indépendants (CEI) 154-156, 279
- Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) 275

- Communauté des Nations andines (CNA) 281-282
- Communauté économique africaine (CEA) 275
- Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) 268
- Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) 107, 267-268
- Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL) 268, 275
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) 275
- Communauté économique eurasiatique (EURASEC) 279
- Communauté économique européenne (CEE) 12, 14, 16, 22, 25, 34, 74, 94, 107, 144-145, 149-151, 195-196, 198-199, 201, 203-204, 210-211, 214-230, 233, 235, 249-250, 254, 263-264, 267, 271, 282, 297, 299, 305-306
- Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) 34-35, 74-75, 94, 107, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220-223, 225, 233, 235, 282, 297, 299
- Communautés économiques régionales (CER) 275
- Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) 107, 251-255, 262-265, 267-269, 272-273, 275-277
- Conseil de coopération du Golfe (CCG) 107, 269, 281
- Conseil des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 183, 185, 194
- Conseil de sécurité (de l'ONU) 107, 130, 132, 134, 184, 189, 205, 210, 240, 245-246, 294
- Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) 133, 135, 138, 143, 179, 181
- Convention de Lomé (ou accords de Lomé) 263, 276
- Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC) 279-280
- Cour pénale internationale (CPI) 107, 183, 185
- D** \_\_\_\_\_
- Déclaration de Philadelphie 111, 121, 131
- Déclaration de Rio 189
- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) 105-107, 121, 181-183, 185-188, 190, 232, 249, 283
- E** \_\_\_\_\_
- European Coal Organisation (ECO) 34, 67, 94, 196, 198, 201, 210
- F** \_\_\_\_\_
- Fonds de stabilisation des Nations unies 161
- Fonds monétaire africain 277
- Fonds monétaire international (FMI) 11, 14-16, 25, 29, 33, 59, 72, 89-90, 97, 105-107, 128, 133-135, 138-140, 159, 161-168, 170-175, 177-178, 190, 193, 195, 200-201, 204, 213, 218, 223, 225, 227-228, 230, 232, 248, 264-266, 268, 270, 274, 278-279, 297-298, 301, 304, 306
- Food and Agriculture Organization (FAO) 107, 178, 179, 188, 194
- G** \_\_\_\_\_
- G7 135-136, 172, 174-175
- G20 172, 178, 180, 284
- General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) 11, 13-16, 18, 25, 54, 71-72, 74-75, 89-90, 94, 97, 105-107, 128, 133, 138-140, 143, 145-154, 156-159, 163-164, 189, 193, 195, 201, 204, 212-214, 217-223, 225-227, 229-230, 232, 234-235, 246-247, 250, 253-255, 258, 265, 269-270, 282, 284, 297-298, 300, 302, 304-305
- Groupe des 77 107, 251-256, 258, 260-261, 264-265, 267-269, 283-284,
- Groupe des Dix 265-266
- Groupe des Vingt-Quatre 264-265

**H** \_\_\_\_\_  
 Haute autorité de la CECA 34-35, 74-75, 94, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220, 222, 225, 233, 235  
 Haute autorité de la Ruhr 213

**I** \_\_\_\_\_  
 Institut de droit international (IDI) 48-49, 288

**L** \_\_\_\_\_  
 Ligue des États arabes (ou Ligue arabe) 107, 184, 191, 241, 269-270, 280

**M** \_\_\_\_\_  
 Marché commun 11, 22, 197-198, 216-221, 223, 226, 228-229, 235, 250, 271-274, 281-282  
 Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) 107  
 Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC) 250, 273  
 Marché unique 228  
 Mercado Comùn del Sur (MERCOSUR) 107, 250, 271, 272, 282  
 Mouvement des non-alignés (ou les non-alignés) (MNA) 107, 248-249, 251, 253, 255-260, 262, 265, 267, 269, 284, 296

**N** \_\_\_\_\_  
 National Recovery Administration (NRA) 55

**O** \_\_\_\_\_  
 Office international pour le développement industriel (OIDI) 252  
 Organisation de coopération de Shanghai (OCS) 279  
 Organisation de coopération et de développement européenne (OCDE) 35, 97, 107, 188, 190, 195-196, 198-199, 203-204, 209-210, 212, 217, 224-225, 227, 229-230  
 Organisation de l'unité africaine (OUA) 11, 107, 249-250, 268, 281-282, 312

Organisation des États américains (OEA) 12, 67, 107, 251, 274  
 Organisation des Nations unies (ONU) 11, 17, 29, 33-34, 41, 46, 59, 66, 73, 106-107, 128-130, 132-138, 143, 156, 178-179, 182-184, 186, 188-189, 191, 193, 195, 201, 205-206, 208, 210, 212-213, 232, 240-248, 251-252, 254-255, 257-259, 262-263, 265, 268-270, 272, 280-283, 294, 296, 298, 301, 303  
 Organisation de traité de sécurité collective (OTSC) 107, 278-279  
 Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE) 241, 279  
 Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) 67, 105, 107, 193, 196, 199, 201, 205-210, 212-213, 217, 219, 227, 230-232, 242, 248, 279, 281, 296, 311  
 Organisation économique et financière (OEF) 52-53  
 Organisation européenne de coopération économique (OECE) 14, 67, 94, 107, 188, 195-196, 198-199, 201-204, 208, 213-215, 217, 223, 225-226, 234, 281, 297, 311  
 Organisation internationale du commerce (OIC) 14, 141, 143-146, 152, 162, 164, 200  
 Organisation internationale du travail (OIT) 11, 72, 106-107, 131, 178-181, 188, 190, 194, 201, 227-228, 230  
 Organisation latino-américaine d'intégration (ALADI) 250  
 Organisation mondiale du commerce (OMC) 11, 13-14, 16, 29, 54-55, 84, 97, 107, 128, 133, 136, 138-140, 146-147, 149-154, 156-159, 177-178, 189-191, 193, 195, 203-204, 232, 239, 248, 270, 276, 284, 297-298, 306  
 Organisations non gouvernementales (ONG) 22, 135, 182, 184, 304

**P** \_\_\_\_\_  
 Pacte andin (ou Groupe andin) 250, 272  
 Pacte de Bagdad 251  
 Pacte de Bruxelles 205-207, 222

- Pacte de la SDN 41-42, 45, 47, 49-52, 56, 130, 186
- Pacte de Varsovie 248
- Plan Marshall 15, 34, 72-73, 107, 145, 165-166, 196, 198-203, 205, 207, 215, 222, 234, 293, 297, 305
- Politique agricole commune (PAC) 150-151, 196, 217, 221-222, 225
- Politique européenne de la sécurité commune (PECS) 107, 232
- Protocole de Kyoto 106-107, 179, 189
- R** \_\_\_\_\_
- Reciprocal Trade Agreement Act 41, 56, 71
- S** \_\_\_\_\_
- Société des Nations (SDN) 42, 45-46, 49-50, 52, 56, 288
- Statut de Rome 183-184, 186
- T** \_\_\_\_\_
- Tarif extérieur commun (TEC) 150, 219-220
- Trade Expansion Act (TEA) 221
- Traité de Montevideo 250
- Traité de Paris 211-213, 218
- Traité de Rome 150, 214-216, 218-220, 223-224, 227-228, 231
- Traité de Versailles 47, 58, 86, 120
- Très grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) 280, 282
- Tribunal pénal international (TPI) 183-184
- U** \_\_\_\_\_
- Underwood Act 56
- Union africaine (UA) 11, 74, 107, 274-279
- Union de l'Europe occidentale (UEO) 222
- Union douanière et monétaire de l'Afrique centrale (UDEAC) 275
- Union du Maghreb arabe (UMA) 268
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) 275
- Union européenne des paiements (UEP) 165, 202, 215
- Union européenne (UE) 12, 16, 29, 75, 97, 107, 153-155, 165, 172, 188, 196, 199, 202, 204, 210, 215-216, 219-220, 222-223, 229, 231-234, 272, 276-277, 279, 282-283, 298, 303, 306, 325
- Union monétaire européenne (UEM) 223, 232
- United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (UNESCO) 11, 106-107, 178-180, 186-187, 189, 283
- United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF) 106

## REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est le fruit d'une circulation d'idées, qui s'est faite en divers lieux. Tout d'abord, ce travail a commencé au département d'histoire économique de l'université de Genève, sous l'influence de Paul Bairoch (†). Ce sont les questions des étudiants qui m'ont amenée à réfléchir avec eux aux différentes politiques économiques internationales. Qu'ils sachent que je les en remercie. Puis, sous forme de projet de recherche, ce travail s'est étoffé au contact très dynamique et enrichissant du *Center for European Studies* de l'université de Harvard, avec le soutien de Charles Maier, que je remercie particulièrement. J'ai ensuite été accueillie au Centre de recherches Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne par Dominique Barjot, qui m'a donné les moyens nécessaires d'avancer à grands pas et qui a bien voulu commenter le manuscrit. Je souhaite lui exprimer ici ma profonde reconnaissance. Je n'oublie pas les participants à ses séminaires de Master 2 qui m'ont fait entrevoir d'autres questions, que j'ai intégrées dans ce travail. Je les remercie aussi vivement. Parce que j'avais souhaité écrire une première version de cet ouvrage, le Département d'histoire et de civilisation de l'Institut universitaire européen à Florence m'a octroyé la bourse de *Jean Monnet Fellow*. Je souhaite remercier Giovanni Federico, Alan Milward (†), Arfon Rees, Pascaline Winand, ainsi qu'Annie Lacroix-Riz, qui tous ont soutenu ce travail et qui m'ont fait part de leurs réflexions, tout comme les doctorants présents à ce moment-là. Enfin, au Département d'histoire-géographie de l'université de Cergy-Pontoise, ce projet s'est concrétisé sous la forme d'un cours magistral en Licence. Les réactions des étudiants m'ont donné l'occasion de le clarifier, de l'explicitier et de le compléter, ce dont je suis redevable. Je remercie aussi Patricia Commun, Directrice du laboratoire de recherches CICC, pour son soutien constant et enthousiaste. De même, j'ai bénéficié des suggestions ponctuelles et fructueuses de Michaela Hochkamp ainsi que de la relecture de Laurence Leitenberg. Je remercie ces amies pour leur attention.

La progression de ce travail a coïncidé avec le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, avec ses méandres, ses joies, ses obstacles et le bonheur d'avoir atteint le but.



## TABLE DES MATIÈRES

Répertoire des institutions multilatérales .....	11
--	----

### INTRODUCTION

<b>Pour une histoire du multilatéralisme</b> .....	13
Un nouveau concept : la multilatéralisation .....	13
La mondialisation face à la multilatéralisation .....	18
Une nouvelle méthodologie multilatérale .....	25

### PREMIÈRE PARTIE

#### LA DÉFINITION DU MULTILATÉRALISME : VERS UN MODÈLE IDÉAL ?

#### CHAPITRE I

<b>Les origines historiques du multilatéralisme de 1918 à 1941</b> .....	41
Woodrow Wilson et Cordell Hull : les acteurs décisifs .....	41
Le nouvel ordre mondial de Cordell Hull dans les années 1930 .....	42
Les Quatorze Points de Wilson : l'internationalisme issu de la guerre de 1914-1918 .....	43
Les internationalistes entre droit et commerce .....	47
L'internationalisme concrétisé avec la Société des Nations .....	50
La crise de 1929 : le tournant de l'internationalisme .....	54
La remise en cause de l'ordre mondial issu de la guerre de 1914-1918 .....	54
Réactualiser l'internationalisme selon Cordell Hull .....	55
Une nouvelle conception de la politique économique internationale .....	57
L'acte de naissance du multilatéralisme : la Charte de l'Atlantique .....	58
Les fondements de la Charte .....	58
Réfléchir à un nouvel ordre mondial après-guerre .....	59
L'intérêt mutuel : le nouveau credo .....	61
Une alternative multilatérale face au fascisme et au communisme .....	62
Une participation paradoxale de l'URSS au nouvel ordre mondial ? .....	63
Un courant régionaliste américain ? .....	65

## CHAPITRE II

<b>Le multilatéralisme dans l'histoire du capitalisme</b> .....	71
Distinguer les contours du multilatéralisme .....	71
Les mots-clés du multilatéralisme.....	71
À la recherche d'un marché idéal.....	74
De la Révolution industrielle à 1931 : le libéralisme de la Grande-Bretagne.....	76
De 1931 à la seconde guerre mondiale : l'interventionnisme général .....	83
De 1945 à nos jours : le multilatéralisme des États-Unis .....	88
La première phase keynésienne du multilatéralisme : de 1945 à 1976.....	88
La deuxième phase friedmanienne du multilatéralisme : de 1980 à nos jours.....	92
La mutation en cours du capitalisme : la multilatéralisation .....	101

## CHAPITRE III

<b>La réalisation des utopies : le Droit naturel, l'Ordre naturel et l'Égalité</b> .....	105
Modéliser le multilatéralisme.....	105
Une vision d'une société idéale : l'Âge d'or.....	108
Une société de trois ordres .....	108
Le contrat social et la question sociale.....	110
L'utopie de l'Âge d'or .....	112
Réflexions de Jean-Baptiste Say, John Stuart Mill et Jean-Charles Sismondi : les précurseurs en Europe .....	113
L'institutionnalisme aux États-Unis .....	115
Rencontre entre les institutionnalistes et les internationalistes.....	118
La contribution de John Maynard Keynes.....	119
Une nouvelle définition.....	122

354

### SECONDE PARTIE

#### LA MISE EN PRATIQUE DU MULTILATÉRALISME :

#### LE PARADOXE D'UN SYSTÈME POUR TOUS ET POUR UN (DE 1942 À NOS JOURS)

## CHAPITRE IV

<b>La réalisation du multilatéralisme au niveau universel</b> .....	129
L'ONU : la paix et la sécurité ou la paix des armes.....	129
L'élaboration de la Charte des Nations unies (1942-1945) .....	129
La non-ingérence de l'ONU : un débat controversé .....	133
Le rôle de l'État-nation à l'ONU .....	135
Le GATT/L'OMC : la prospérité et la libéralisation des échanges ou la paix économique.....	138
Une difficile création, l'OIC.....	141

La non-discrimination du GATT .....	147
Historique des négociations commerciales multilatérales .....	148
Une difficile égalité commerciale.....	156
Le FMI : la prospérité et la stabilisation du système monétaire international ou la paix économique .....	159
La conception du FMI .....	159
L'assistance mutuelle du FMI .....	163
Vers un système monétaire multilatéral de 1945 à nos jours.....	164
Une équité entre les déficits et les excédents des budgets des États ? .....	175
Un nouvel équilibre du monde .....	177
La Commission/le Conseil des droits de l'homme, l'OIT, l'UNESCO, la FAO et le protocole de Kyoto : le bien-être ou la paix sociale .....	178
L'élaboration des droits de l'homme .....	180
Faire valoir la dignité humaine .....	182
La Cour pénale internationale et le Tribunal pénal international .....	183
Un universalisme partagé ? .....	185
Le droit à l'éducation, à la culture, à l'information.....	186
Le droit au travail.....	188
Le droit à se nourrir décemment .....	188
Le droit à la protection de l'environnement.....	189

## CHAPITRE V

<b>Le tournant de la Guerre froide en 1947 : vers le régionalisme en Europe de l'Ouest .....</b>	<b>195</b>
Du régionalisme à l'intégration régionale, de la coopération régionale à la zone de libre-échange : un même concept ? .....	197
La prospérité et la coopération européennes : l'ECO, le plan Marshall et l'OECE/OCDE .....	198
Les premiers pas du régionalisme européen : l'European Coal Organisation de 1945 à 1947 .....	198
Le plan Marshall et l'Organisation européenne de coopération économique dans la continuité multilatérale de 1947 à 1951 .....	199
La régionalisation du monde occidental : la nouvelle OCDE de 1961 à nos jours.....	203
La paix et la sécurité européennes sous le signe de la coopération : l'OTAN .....	205
La peur de l'expansion soviétique.....	205
La force multilatérale de 1949 à 1989 .....	206
L'OTAN face à l'ONU après 1989 .....	208
La prospérité et l'intégration européennes pour un régionalisme inédit : la CECA, la CEE et l'UE .....	210

Le traité de Paris de 1951 : une innovation régionale .....	211
L'autosuffisance de la production charbonnière européenne : se protéger de la concurrence américaine .....	212
L'insertion de la CECA dans le système multilatéral .....	214
Le traité de Rome en 1958 : pour aller plus loin.....	215
Le Tarif extérieur commun pour un marché européen protégé .....	219
La Politique agricole commune pour une agriculture européenne protégée .....	221
La CEE, un succès de l'intégration européenne .....	223
L'Union européenne : l'achèvement d'un micro-système multilatéral après 1989.....	231

**CHAPITRE VI**

**Le malaise du Tiers-Monde et des pays du Sud :**

356

<b>entre universalisme et régionalisme.....</b>	<b>237</b>
À la quête d'une place à l'ONU : pour une coopération universelle .....	240
L'universalisme de la Conférence de Bandung .....	241
Les modalités d'admission à l'ONU.....	245
Le lancement de la politique de développement.....	246
Le Tiers-Monde à deux vitesses : vers quatre Tiers-Mondes ? .....	247
Des nouvelles institutions liées à la Guerre froide .....	248
Le Groupe des 77 et la CNUCED .....	251
Réformer le multilatéralisme : une demande du Tiers-Monde .....	255
Le Mouvement des non-alignés.....	255
Le NOEI .....	259
Les associations de producteurs.....	261
La stabilité monétaire .....	264
La dette du Tiers-Monde.....	267
Le changement de perspective .....	269
Vers le régionalisme à marche forcée après la Guerre froide.....	270
En Amérique latine .....	271
En Afrique.....	274
En Asie du Sud-Est.....	278
En Asie centrale.....	279
Le monde arabe.....	280
L'Océanie insulaire.....	281
À marché idéal, modèle régional idéal ?.....	281

**CONCLUSION**

**Le siècle multilatéral américain** ..... 287

    L'idéologie américaine et les utopies européennes : le métissage  
    transatlantique..... 287

    Les paradoxes de la puissance américaine : entre l'autorité et l'égalité ..... 295

    Les moyens de la puissance américaine : la morale et une nouvelle diplomatie  
    économique..... 301

    Un système international et/ou un Empire américain ? ..... 307

**ANNEXES** ..... 315

    Annexe 1. Les Quatorze Points de Wilson : message du 8 janvier 1918..... 317

    Annexe 2. La Charte de l'Atlantique (14 août 1941) ..... 321

    Annexe 3. Préambule de la Charte des Nations unies..... 323

Glossaire..... 325

Sources..... 327

Bibliographie ..... 329

Index des noms propres..... 345

Index des institutions et accords..... 347

Remerciements..... 351

Table des matières ..... 353

